AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

264
OCT — 21

INTERCOMMUNALITÉS

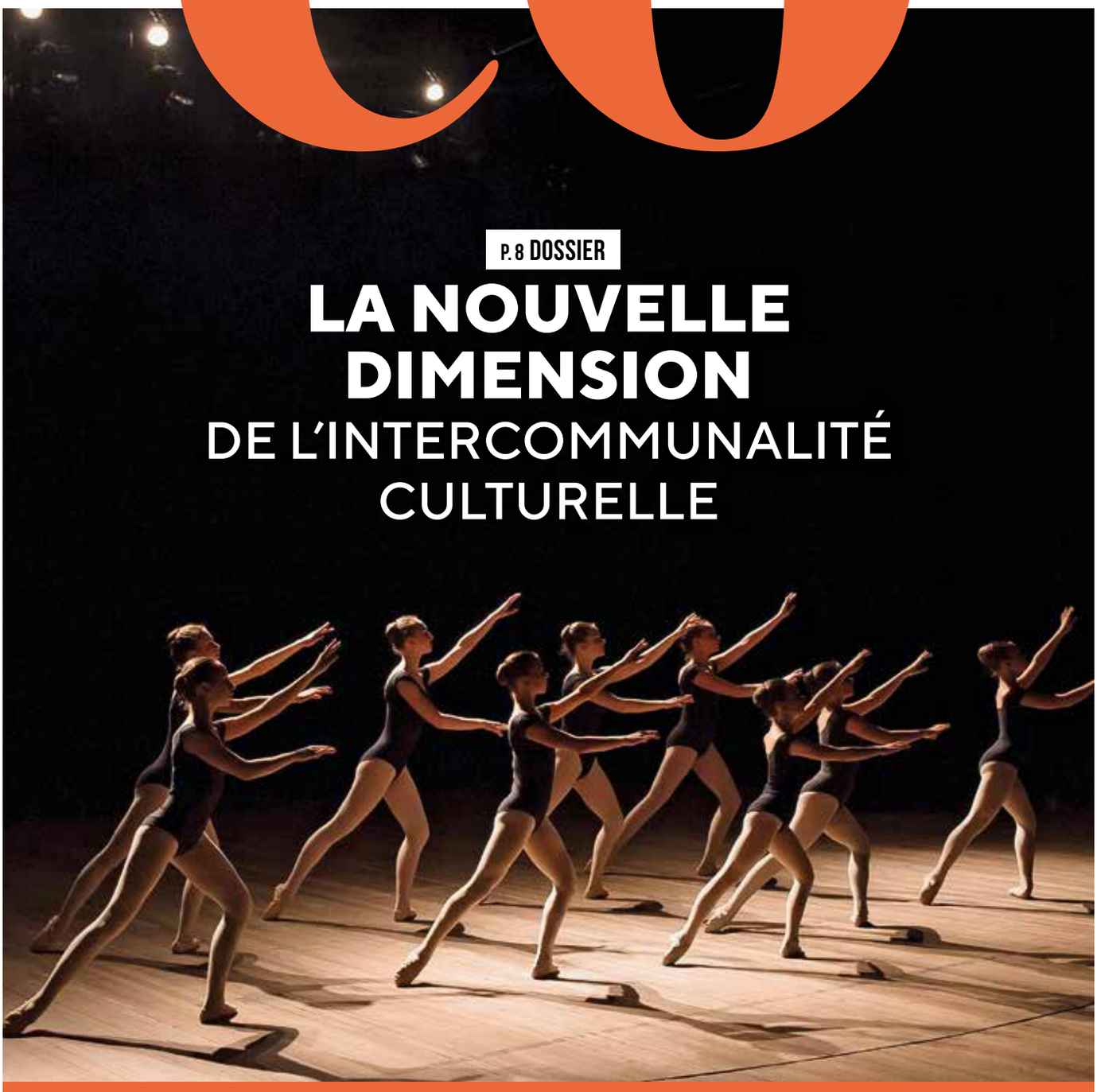

P. 8 DOSSIER

LA NOUVELLE DIMENSION DE L'INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

©IStock/GettyImages

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'AdCF - www.adcf.org - 5,50 €

DANS L'ACTU

LE PROGRAMME *« ACTION CŒUR DE VILLE » PROLONGÉ ET RENFORCÉ*

06

FOCUS

INCLUSION NUMÉRIQUE : *LA PRIORITÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION NUMÉRIQUE*

22

DROIT

L'HONORARIAT *DE FONCTIONS AU SEIN DU BLOC LOCAL*

32

ipsec
Groupe **malakoff humanis**

La protection sociale des agents de la fonction publique territoriale

ACTEUR PARITAIRE DE LA PROTECTION SOCIALE

Santé – Prévoyance – Dépendance – Épargne
60 ans d'expertise

Ipsec, la référence du public, parapublic et des groupes d'intérêt public du groupe Malakoff Humanis.

© Dpt com-marketing. Septembre 2021. Crédits photos : iStock.

ipsecprev.fr

Institution paritaire régie par le Code de la Sécurité sociale, agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé sous le numéro 675
Siège Social : Tour Egée - 9 allée de l'Arche - CS 30113 - 92671 Courbevoie cedex. Tél. : 01 56 21 18 83
SIRET : 775 666 357 00089 - APE : 8430B

SÉBASTIEN MARTIN
Président de l'AdCF

INTERCOMMUNALITÉS édito

QUELLE PLACE ACCORDER À LA CULTURE DANS NOS PROJETS DE TERRITOIRES ?

Quelle place accorder à la culture dans nos politiques locales ? Notre dossier du mois revient sur cette question essentielle en tirant les enseignements de l'étude publiée par l'AdCF-Intercommunalités de France à l'occasion de son congrès de Clermont-Ferrand (14-15 octobre). En l'espace d'une décennie, l'intercommunalité culturelle a connu un essor remarquable en se déployant bien au-delà de la création ou de la gestion de grands équipements-phares. Soutien à la création et au spectacle vivant, promotion des enseignements et pratiques artistiques, organisation de festivals et d'événements, actions en direction des publics jeunes ou des personnes isolées… la diversité des registres d'intervention des intercommunalités en matière de culture est aujourd'hui un fait notable. Beaucoup d'entre elles disposent d'un projet culturel de territoire ou d'un axe de leur projet de territoire dédié à la culture, conçu en liaison étroite avec leurs communes mais aussi avec de nombreux partenaires tels que les départements, la DRAC, l'Éducation nationale… La revitalisation des activités culturelles fait également partie intégrante de nombre de plans de relance locaux.

Il n'est nul besoin de revenir sur le rôle de la culture dans notre vie collective, ses apports en termes de cohésion sociale et le poids pris par ses différentes composantes dans notre économie. Les confinements successifs de la crise sanitaire ont plus que mis en évidence notre soif de pratiques culturelles que ne peuvent étancher les substituts numériques. Se rendre à l'école de musique, chanter dans une chorale, découvrir « en vrai » les œuvres d'un musée ou d'une exposition, déambuler dans un château de la Renaissance, s'évader le temps d'une pièce de théâtre, d'un film ou d'un concert rock… font partie désormais de nos modes de vie et de nos besoins intimes. Grâce aux collectivités locales (communes et intercommunalités sont de loin les principaux financeurs publics de la culture) mais aussi aux nombreuses initiatives associatives et au mécénat privé, les pratiques et les offres culturelles se sont amplement diffusées à l'ensemble du territoire, sous des formes sans doute moins élitistes qu'autrefois, mais qui ont su trouver de larges publics. La culture est bien sûr un auxiliaire des parcours éducatifs et de toute politique de développement social. Mais elle est également devenue un élément-clé des stratégies d'attractivité économique, touristique et même résidentielle. Les intercommunalités l'ont manifestement bien compris. ●

« La culture est devenue un élément-clé des stratégies d'attractivité »

SÉBASTIEN MARTIN

→ Sommaire

06 DANS L'ACTU

LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » PROLONGÉ ET RENFORCÉ

07 • Gestion des eaux pluviales urbaines : premier bilan des transferts de compétences

08 DOSSIER

CULTURE : L'INTERCOMMUNALITÉ MONTE EN PUISSANCE

12 • En chiffres : L'intercommunalite culturelle : champs d'intervention

13 • Plan de relance pour la culture : 1 an après

14 • Le projet culturel de territoire, pour quoi faire ?

16 • Retour d'expérience – Quand le projet culturel et le projet de territoire se nourrissent mutuellement

17 • Les festivals, levier de rayonnement territorial et de cohésion sociale

18 • Retour d'expérience – Démocratiser la culture en favorisant son appropriation par les jeunes

20 • Retour d'expérience – Soutenir les acteurs culturels pour diversifier l'offre du territoire

22 FOCUS

INCLUSION NUMÉRIQUE : LA PRIORITÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

24 • Interview – Céline Colucci, déléguée générale de l'association Les Interconnectés

27 • Objectif 4 000 conseillers numériques France Services en 2022

29 • Retour d'expérience – Répondre à l'explosion des besoins d'accompagnement

30 • Retour d'expérience – Mobilisation au long cours en faveur de l'inclusion numérique

31 • Le plan de la métropole de Lyon pour accompagner les publics en difficulté

32 DROIT

L'HONORARIAT DE FONCTIONS AU SEIN DU BLOC LOCAL

34 TERRITOIRES

34 • Retour d'expérience – Rennes Métropole : 2 000 volontaires pour changer d'habitudes de déplacement

ABONNEMENT

ABONNEMENT GRATUIT
EN VERSION PAPIER
ET NUMÉRIQUE,
POUR LES COMMUNAUTÉS ADHÉRENTES À L'AdCF

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Édité par l'AdCF
22, rue Joubert - 75009 Paris
Tél. : 01 55 04 89 00
Fax : 01 55 04 89 01

Directeur de la publication
Sébastien Martin

Rédaction
Tél. : 01 40 41 18 25
Rédacteur en chef
Sébastien Bayette
s.bayette@adcf.asso.fr

Conception,
direction artistique
et réalisation :
LUCIOLE

Correctrice : **Delphine Sellier**
Ont participé à ce numéro :
Sébastien Bayette, Montaine Blonsard, Erwan Le Bot, Iris Cottu, , Marilyn Deret, Raphaël Meyer, Philippe Pottiée-Sperry

Crédits photos des portraits :
p. 3 : Jean-Luc Petit,
p. 7 : DR, p. 24 : Les Interconnectes

Régie publicitaire
FA Communication
Franck Abitbol
franck.abitbol@yahoo.fr
Tél. : 06 15 18 76 51

Délégué général
Nicolas Portier
Secrétaire général
Philippe Schmit

Dépôt légal : Été 2017
Impression :
FREPPEL – IMPRIMEUR
68920 Wintzenheim
ISSN 1253-5230

E.Leclerc énergies

CARTE CARBURANT PRO

2,50 € HT / MOIS TOUT INCLUS*

POUR ROULER À PRIX E.LECLERC

- Le carburant à prix E.Leclerc
- Plus de 1000 stations-services accessibles partout en France, dont 713 stations E.Leclerc
- Gestion simplifiée et suivi en temps réel de votre budget
- Centre d'appel 6j/7 et relais régionaux à votre service

POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES, FAISONS SIMPLE.

WWW.CARTECARBURANT.LECLERC

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

*Voir conditions sur le site.

© Hugues-Marie Duclos Terra

LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » PROLONGÉ ET RENFORCÉ

LA 4E RENCONTRE NATIONALE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE (ACV) EN SEPTEMBRE DERNIER ÉTAIT L'OCCASION DE FAIRE UN BILAN D'ÉTAPE ET D'ENVISAGER LES PERSPECTIVES DE CE PROGRAMME QUI ACCOMPAGNE LES VILLES MOYENNES DEPUIS 2017 DANS LEURS PROJETS DE REVITALISATION DES CENTRALITÉS.

À l'occasion de la 4e rencontre nationale, le président de la République et la ministre de la Cohésion du territoire ont annoncé la prolongation du programme jusqu'en 2026, à la demande de nombreuses collectivités. Il sera, en outre, enrichi pour accélérer le soutien au développement et l'attractivité des villes moyennes afin de faire face aux enjeux de transition démographique, écologique et économique : accueil de nouveaux habitants, adaptation au vieillissement de la population, lutte contre l'étalement urbain, végétalisation des centres-villes, relocalisation des industries, soutien aux nouvelles formes d'activités…

Le président de la République a annoncé que 350 millions d'euros de crédits abonderont la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ces crédits issus de fonds européens seront mobilisés pour réaliser des opérations figurant dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Le fonds friches, dont 84 villes Action Cœur de Ville ont déjà bénéficié, sera pérennisé. Les subventions de ce fonds permettent d'équilibrer des opérations de revitalisation de friches industrielles situées en cœur de ville. Les territoires ACV pourront également bénéficier de l'initiative Territoires pilotes de sobriété foncière qui se poursuivra pour accompagner les projets de développement urbain des collectivités sur des terrains déjà urbanisés, afin de contenir l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles et naturels. Autres annonces : l'extension du modèle ACV aux projets situés dans des zones plus périphériques (quartiers résidentiels, entrées de ville et zones de gare), la prolongation du processus de défiscalisation dit « Denormandie » pour les travaux de réhabilitation des logements au-delà de 2022 et la poursuite d'actions de décentralisation des services publics (création de 100 manufactures de proximité, décentralisation d'antennes sur le modèle de la DGFIP…). ●

LA RÉDACTION

→ Les chiffres

Depuis 2017, Action Cœur de Ville c'est :

222
villes moyennes
accompagnées

6 000
actions de revitalisation
engagées

80 000
logements
rénovés

Gestion des eaux pluviales urbaines : premier bilan des transferts de compétences

LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION EXERCENT À TITRE OBLIGATOIRE LA COMPÉTENCE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES DEPUIS LE PREMIER JANVIER 2020. L'ADCF-INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE A ÉCHANGÉ AVEC 36 INTERCOMMUNALITÉS AFIN DE COMPRENDRE COMMENT LE TRANSFERT A ÉTÉ PRÉPARÉ, DE CONNAÎTRE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE CE TRANSFERT ET D'IDENTIFIER LES POINTS DE BLOCAGE À LEVER.

Le transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » s'avère généralement long et complexe. Ses principaux enjeux ? La délimitation technique et géographique de la compétence, la connaissance des coûts et l'organisation des interfaces avec les autres compétences, en particulier espaces verts et voirie, exercées par l'intercommunalité et les autres collectivités. Aboutir à un exercice pleinement opérationnel de la compétence nécessite souvent de trois à cinq ans.

Or le changement climatique, l'urbanisation et l'impact des retards d'investissement augmenteront les désordres auxquels les intercommunalités devront faire face.

Malgré l'intérêt reconnu d'une gestion communautaire des eaux pluviales urbaines, cohérente pour le cycle de l'eau, les situations de blocage restent nombreuses. Elles appellent à un soutien plus affirmé pour mettre en place une stratégie, une organisation et des moyens à la hauteur des enjeux liés à cette compétence.

Les intercommunalités devront adopter une approche préventive, et non curative ou opportuniste, des investissements à réaliser. Par ailleurs, si cette compétence relevait principalement d'une approche centrée sur les réseaux, l'évolution progressive vers une gestion intégrée des eaux pluviales s'avérerait prometteuse, à condition d'associer plus étroitement gestion des eaux pluviales urbaines et politiques d'aménagement et d'urbanisme. ●

LA RÉDACTION

© Osman Rana

C'est dit

BERTRAND PANCHER

député de la Meuse,
président de « Décider ensemble »

« L'approche du scrutin présidentiel doit être l'occasion d'affirmer la place du citoyen au cœur des prises de décision »

CRTE : deux métropoles signent conjointement avec l'État

La Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole ont signé ensemble leur contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'État. Les deux territoires partagent des enjeux de transition écologique : décarbonation de flottes de véhicules, développement d'une filière hydrogène, réhabilitation thermique de bâtiments, agriculture pour une alimentation responsable, renaturation des espaces, logistique fluviale mais aussi culture pour une attractivité accrue de l'axe Seine.

Commande publique : la reprise se confirme

Si 2020 a été une année d'effondrement, les carnets de commande du premier semestre 2021 repartent de manière tonique, selon le baromètre de la commande publique AdCF-Banque des Territoires. Les collectivités du « bloc local », qui concentrent plus de la moitié des achats publics, se sont montrées particulièrement actives. Avec 6,1 milliards d'euros de commande, le volume d'achats des intercommunalités au premier semestre 2021 progresse très sensiblement. Il est même supérieur à celui enregistré sur la même période en 2019 (5,6 milliards d'euros), année préélectorale.

Économie circulaire : nouvel appel à projets

L'appel à projets « Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, du recyclage et de la réincorporation des matériaux », porté pour le compte de l'État par l'ADEME, est en ligne. Ouvert jusqu'au 23 juillet 2022, il vise à accompagner les projets d'innovation dans le domaine des technologies du tri des matériaux, du recyclage des plastiques et des métaux stratégiques.
https://agirpourlatransition.ademe.fr

dossier
INTERCOMMUNALITÉS

CULTURE :

L'INTERCOMMUNALITÉ **MONTE EN PUISSANCE**

EN DIX ANS, L'IMPLICATION DES INTERCOMMUNALITÉS EN MATIÈRE CULTURELLE S'EST ACCRUE : DE SIMPLES GESTIONNAIRES D'ÉQUIPEMENTS, LEUR RÔLE S'EST DIVERSIFIÉ ET DE PLUS EN PLUS D'INTERCOMMUNALITÉS STRUCTURENT LEUR INTERVENTION DANS LE CADRE D'UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE.

@iStock/Getty Images

La culture, ***essentielle pour les territoires***

La reprise des activités culturelles aura bien lieu. En ce début de mandat, l'AdCF s'est intéressée à l'implication des intercommunalités en matière culturelle. État des lieux.

Alors que les acteurs culturels tentent de réinventer leur modèle économique, la rentrée s'effectue encore dans des conditions complexes avec une épidémie toujours présente qui nécessite l'application de mesures pour protéger les artistes, les employés des institutions et les publics : jauges maximales, régulation des flux, mise en œuvre obligatoire du pass sanitaire, port du masque… Partout en France les élus s'interrogent sur les impacts à long terme de la crise sanitaire pour les acteurs culturels de leur territoire. Pendant l'interruption des activités, les collectivités ont généralement maintenu les subventions, reporté des spectacles, mis en place des mesures de soutien. À l'heure de la relance, beaucoup de communautés, notamment rurales, s'interrogent sur les moyens dont elles disposeront pour investir, construire ou rénover des équipements, accompagner l'animation du territoire, soutenir les festivals. La culture sera essentielle pour retisser les liens entre citoyens comme entre territoires, alors que l'épidémie divise et isole les individus. À Blois Agglopolys, Christophe Degruelle évoque deux formes de soutien *« D'une part, nous n'avons rien changé à nos versements de subventions ou à nos budgets pendant l'interruption des activités. Il fallait maintenir le soutien direct aux institutions, ne pas faire d'économies sur leur dos. D'autre part, nous avons relayé les revendications des acteurs culturels auprès du préfet, du Directeur régional des Affaires culturelles, de la Ministre de la Culture avec le Conseil des territoires pour la Culture, via l'AdCF. Il s'agissait de rappeler la spécificité de la culture, de l'exception culturelle française une notion parfois oubliée. »*. Plus au sud, dans la communauté d'agglomération du Pays basque, le plan de soutien Berpiztu, conçu sur trois ans, a été établi pour faciliter le retour des artistes sur scène et du public dans les salles. Sept dispositifs visent à soutenir le spectacle vivant, la musique et/ou les arts visuels, afin d'amortir les effets de la crise sanitaire à court et moyen terme.

Combler les manques et enrichir l'offre culturelle locale

Avec leurs communes, les intercommunalités sont les premiers financeurs en matière de culture en France. La part du budget des intercommunalités qui est consacrée à la culture semble se stabiliser depuis quelques années. Elle représente en moyenne 5 à 6 % du budget total et s'élève à environ 12 % au sein des métropoles. L'intervention intercommunale dans le domaine culturel s'articule avec les communes, dans une logique de subsidiarité et d'une gouvernance partagée dans le cadre de commissions et de groupes de travail qui impliquent les élus municipaux. Au sein même des exécutifs communautaires, le nombre des élus délégués à la culture a doublé en dix ans. La compétence culturelle, devenue une compétence partagée, permet aux intercommunalités d'investir le champ culturel et de l'utiliser comme un levier pour l'attractivité territoriale et/ou la cohésion sociale. Quasiment toutes les intercommunalités participantes à l'étude de l'AdCF proposent au moins une bibliothèque ou une médiathèque et une école de musique sur leur territoire. Les intercommunalités gèrent de plus en plus d'équipements culturels et plus de la moitié interviennent sur des équipements qu'elles ont elles-mêmes créés. Le taux d'équipement pour la lecture publique des communautés de communes a doublé depuis 2008. En revanche, les plus rurales sont nettement moins bien dotées en cinémas, musées et

•••

salles de spectacle. Si les transferts d'équipements opérés ces dernières années peuvent répondre à des préoccupations financières, les transferts comme les créations d'équipements communautaires répondent de plus en plus à des objectifs culturels : combler un manque, enrichir l'offre culturelle d'une communauté rurale, ou renforcer l'attractivité d'un territoire urbain avec un équipement emblématique, comme la bibliothèque Alexis de Tocqueville à Caen la Mer conçue par l'architecte Rem Koolhaas. À l'échelle intercommunale, la mise en réseau des équipements permet de faire circuler les œuvres, mutualiser des coûts, partager des problématiques communes. Les équipements ne sont plus forcément réservés aux activités culturelles ou à une discipline : ils sont polyvalents, modulables, voire itinérants. Ce n'est plus seulement leur implantation qui conditionne l'accès à la culture, c'est aussi leur capacité à mailler le territoire en allant au-devant des habitants, à construire des propositions avec les publics, à croiser les pratiques avec d'autres institutions. La construction de nouveaux équipements culturels communautaires fait parfois objet de dissensus local et suscite souvent de longs débats préparatoires pour en mesurer le bien-fondé, en décider la localisation et en préciser les ambitions. Pour répondre à des enjeux de solidarité et d'équité d'accès à la culture, les intercommunalités développent des schémas d'aménagement culturel de leur territoire. Ces documents ou référentiels stratégiques prennent des formes variées, par exemple un schéma de lecture publique.

« Les équipements ne sont plus forcément réservés aux activités culturelles ou à une discipline »

© Metz Métropole

Les scolaires d'abord

Les politiques culturelles intercommunales ciblent d'abord les scolaires. Avec l'appui du ministère de la Culture, les intercommunalités déploient les dispositifs d'éducation artistique et culturelle (EAC) et le pass culture au sein de leur territoire, pour favoriser et pérenniser les pratiques culturelles du jeune public. D'autres actions visent des publics spécifiques : petite enfance, personnes éloignées de tout accès à la culture, personnes âgées, familles.

L'un des constats notables de l'étude menée par l'AdCF-Intercommunalités de France tient au fait que les politiques culturelles intercommunales sont de plus en plus formalisées, soit dans un volet du projet de territoire, soit dans le cadre d'un projet culturel de territoire. Cette structuration progressive est indispensable car l'intercommunalité est reconnue comme une échelle pertinente pour coopérer avec les autres niveaux de collectivités comme avec les artistes et acteurs culturels privés autour d'une feuille de route où les rôles de chacun sont bien définis. La culture est fréquemment associée au tourisme (politiques du patrimoine, tourisme culturel), à la cohésion sociale (identité locale, rencontres entre habitants), ainsi qu'à la cohésion des territoires.

« Préserver l'écosystème culturel local »

Accompagner la relance culturelle

Le mandat qui débute est l'occasion de définir des lignes directrices pour mobiliser les élus, soutenir la création, les artistes, mais aussi les associations qui font la culture en milieu rural. Selon Christophe Degruelle, *« les acteurs culturels, qu'ils soient organisateurs ou créateurs, ont besoin de sentir que les élus sont à leurs côtés pour défendre leurs positions auprès de l'État. Il faut être physiquement et politiquement présent. »* Les contrats de relance et de transition écologique, puis les contrats-État-régions et les fonds européens doivent permettre de mobiliser des moyens pour accompagner la relance culturelle. Les intercommunalités ont aussi d'autres leviers liés à leurs compétences. De nombreuses communautés de communes ont pris la compétence d'autorité organisatrice des mobilités en 2021. Elles peuvent agir dans ce cadre pour faciliter l'accès de la population et des touristes aux équipements culturels. À Amiens Métropole, les élus estiment que la relance consistera d'abord à garantir les moyens sur la durée du mandat pour les arts et la culture. L'intercommunalité assure au secteur culturel son soutien par l'investissement pour la création ou la remise à niveau de certains équipements, et par la mise en œuvre d'actions culturelles et de festivals. L'enjeu immédiat pour les territoires, c'est de préserver l'écosystème culturel local, ressource essentielle pour le développement territorial. ●

SÉBASTIEN BAYETTE

DONNER DE L'ÉLAN À CEUX

QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

Le Crédit Agricole accompagne les projets des élus locaux
pour dynamiser les territoires.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**

Détail et conditions des offres et solutions dédiées auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.
10/2021 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 276 058 473 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. BETC

EN CHIFFRES

L'intercommunalité culturelle : champs d'intervention

Les équipements culturels dans les intercommunalités

Les équipements présents sur les territoires intercommunaux

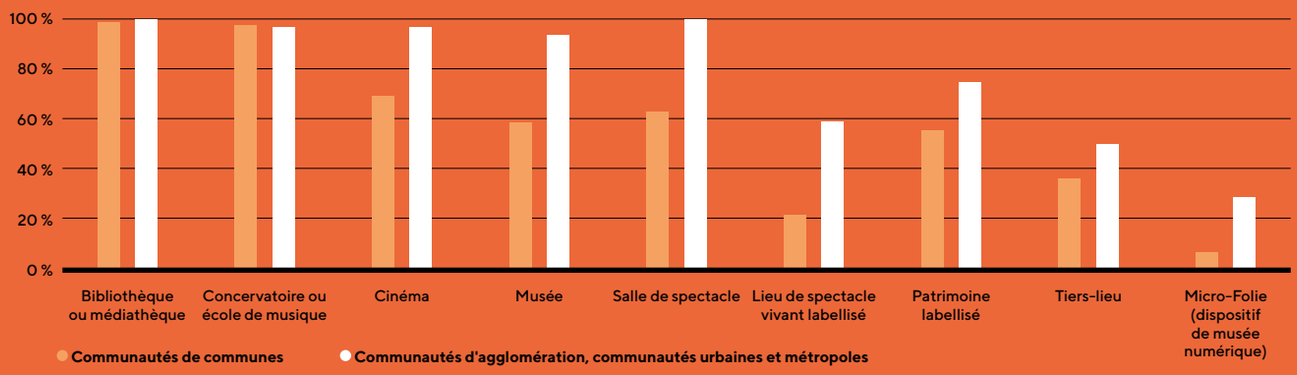

Les publics-cibles

Menez-vous des actions culturelles en direction de...

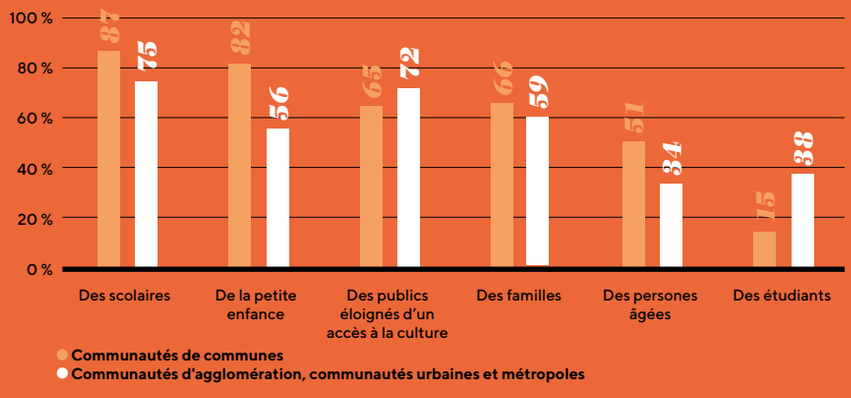

Soutien aux acteurs culturels pendant la crise

Avez-vous pris l'une ou plusieurs des mesures d'urgence suivantes pour aider les acteurs culturels à faire face aux difficultés de trésorerie immédiates ?

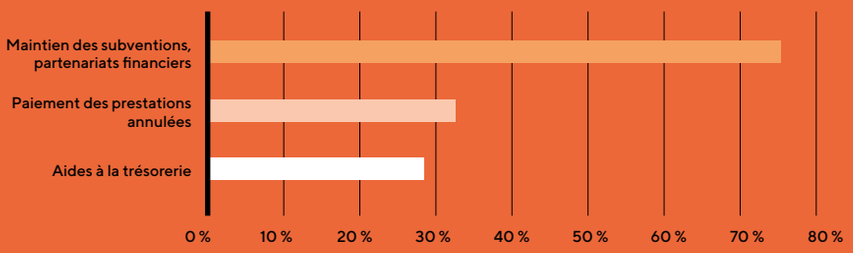

Le secteur culturel est évalué à

7 % du PIB national

Le projet culturel de territoire (PCT)

67 % des intercommunalités répondantes disent formaliser ou actualiser un PCT au cours du mandat.

70 % *des communautés de communes*

80 % *des communautés d'agglomération*

74 % *des communautés urbaines et métropoles*

répondantes articulent leur politique culturelle avec leur politique touristique

La culture fait-elle l'objet d'une délégation politique au sein de l'exécutif ?

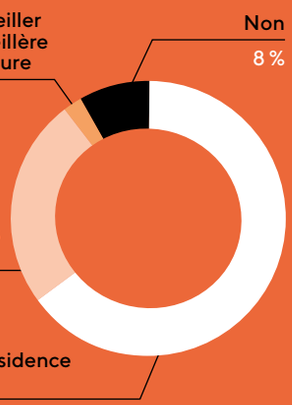

PLAN DE RELANCE POUR LA CULTURE : 1 AN APRÈS

ANNONCÉ IL Y A UN AN EN SEPTEMBRE 2020, LE PLAN DE RELANCE POUR LA CULTURE A LA DOUBLE AMBITION DE SOUTENIR LES SECTEURS CULTURELS DUREMENT TOUCHÉS PENDANT LA CRISE ET DE RÉNOVER LES POLITIQUES CULTURELLES.

Sur les huit premiers mois de 2021, 793 millions d'euros ont été engagés sur les 2 milliards de crédits alloués dans le plan de relance : 1,6 milliard pour la période 2021-2022 et 400 millions pour la période 2021-2025, dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Selon le ministère de la Culture, les deux tiers des crédits du plan de relance seront engagés en 2021 pour faire face à l'urgence dans laquelle se trouvent les cinémas, les musées, le spectacle vivant, les librairies, les festivals, la presse…

« Les deux tiers des crédits du plan de relance seront engagés en 2021 »

Un tiers des crédits territorialisés

Environ un tiers des crédits du plan France Relance sont territorialisés dès le stade de la programmation, soit 460 millions d'euros. À ce stade, environ 10 % des crédits territorialisés ciblent des territoires ruraux. Cela risque de ne pas suffire. D'après les éléments recueillis dans le cadre de l'étude de l'AdCF-Intercommunalités de France, les communautés de communes ont agi pour soutenir leurs acteurs culturels pendant la crise en maintenant les subventions prévues, en reprogrammant des spectacles, en adaptant leurs dispositifs d'aides, mais il est à craindre que les intercommunalités en territoires peu denses n'aient souvent pas de moyens financiers supplémentaires pour soutenir leurs acteurs culturels dans la relance, alors même qu'ils sont indispensables à la vitalité du territoire. Par ailleurs, certains territoires ou activités culturelles ont été touchés en 2021 par les restrictions qui pèsent sur le tourisme. Il faudra encore davantage de recul pour évaluer l'adéquation entre les moyens de la relance, la réalité des besoins ainsi que la répartition géographique et sectorielle des bénéficiaires. ●

SÉBASTIEN BAYETTE

En chiffres

1/3
des crédits du plan France Relance sont territorialisés

soit ***460*** **millions** d'euros

10 %
des crédits territorialisés ciblent des territoires ruraux

Communiqué

COVID-19 : MESURES DE SOUTIEN EXCEPTIONNELLES

Avec le CNAS, une rentrée allégée !

Solidarité COVID-19

En 2021, le CNAS est toujours fidèle à ses valeurs : solidarité, humanisme et équité…
En 2021, la crise sanitaire est hélas toujours d'actualité…
Le CNAS a décidé non seulement de renouveler mais aussi de renforcer son engagement en faveur des enfants de ses bénéficiaires, et notamment des étudiants fortement impactés psychologiquement et matériellement par la crise.
L'an dernier déjà, la redistribution complémentaire de 13 millions d'euros avait été un précieux soutien pour la rentrée scolaire de 318 000 jeunes.

Des mesures exceptionnelles visant à maintenir des conditions d'apprentissage favorables, ont été ainsi de nouveau votées par le conseil d'administration et ce, toutes tranches d'imposition confondues !

Ainsi, **en complément de la prestation Rentrée scolaire** de base, le CNAS verse, sur demande des bénéficiaires concernés, et pour leurs enfants de :

- **11-18 ans** : + 50 €,
- **19-26 ans** :
  + 150€ (1re tranche d'imposition),
  + 100 € (2e tranche)
  + 80 € (3e tranche).

Le CNAS, par ailleurs, se montre de nouveau solidaire de ses 20 000 adhérents, collectivités et structures associées, en gelant la cotisation annuelle 2022.

N.B. : ces mesures cumulées représentent une enveloppe de 30 M€.

cnas.fr

CNAS L'action sociale sourire compris
Pour les acteurs du service public local

Exposition photographies à l'œuvre, château de Tours. / © Arnaud Bouissou Terra

LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE, POUR QUOI FAIRE ?

LE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT) PREND UNE IMPORTANCE CROISSANTE AU SEIN DES POLITIQUES CULTURELLES INTERCOMMUNALES. SANS CADRAGE RÉGLEMENTAIRE, IL EST ÉLABORÉ SUR MESURE POUR RÉPONDRE AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES.

Qu'est-ce qu'un projet culturel de territoire (PCT) ?

C'est un document destiné à formaliser la stratégie culturelle d'un territoire. Ce document demeure à l'initiative des collectivités et peut recouvrir différentes échelles : intercommunalité, plusieurs intercommunalités, PETR, SCOT… Aucun cahier des charges réglementaire ne régit son élaboration. Toutefois, on retrouve des caractéristiques communes : association de différents acteurs à une démarche englobante, souhait d'inscrire dans le temps le développement de l'action culturelle du territoire.

« Formaliser la stratégie culturelle d'un territoire »

Pourquoi se lancer dans un PCT intercommunal ?

Les raisons sont multiples : formaliser un diagnostic culturel partagé, définir une politique intercommunale culturelle, décliner opérationnellement la stratégie de développement territorial, disposer d'un document de cadrage formalisé pour appuyer des demandes de financements ou de coopérations (au niveau départemental, régional, national) ou pour répondre à des demandes d'accompagnement d'acteurs (artistes, compagnies, associations…). Certaines intercommunalités font le choix de développer au sein de leur projet de territoire un axe fort de politique culturelle en utilisant une méthodologie comparable à celle des PCT.

Quelles sont les différentes étapes de sa formalisation ?

Ce document est à l'initiative de la collectivité, ainsi c'est elle qui doit définir les différentes phases d'élaboration et de mise en œuvre du PCT, le planning, les acteurs associés, les problématiques à aborder et ses objectifs. Elle peut être épaulée par des agences culturelles départementales ou régionales et par des bureaux d'études.

L'Agence culturelle du Grand-Est, dans son guide *Modeler un projet de territoire*, identifie 5 phases : une phase de préparation (définition de la méthodologie, du planning, des acteurs…), une phase de diagnostic quantitatif et qualitatif des ressources du territoire, une troisième étape d'élaboration du PCT lors de laquelle sont pris les arbitrages et les orientations de la politique culturelle, puis une phase de mise en œuvre et de suivi, la dernière étape étant celle de l'évaluation.

Quels acteurs solliciter ?

Le PCT résulte d'un travail d'écoute engagé auprès de multiples acteurs : élus intercommunaux et communaux (à ce titre les commissions thématiques peuvent jouer un rôle moteur), associations, habitants usagers ou non, structures culturelles et artistes, partenaires institutionnels (État, région, département, communes de l'intercommunalité, voire intercommunalités ou communes voisines), acteurs économiques (restaurateurs, mécènes, compagnies de transport…), experts.

Quelles peuvent être les difficultés à son élaboration ?

Du temps, de l'ingénierie, des moyens techniques et humains ainsi qu'un portage politique des élus sont nécessaires pour mettre en œuvre un tel projet. La préparation, le diagnostic et l'élaboration peuvent sembler longs et donner l'impression de patiner. Le fait d'associer des acteurs très divers avec des agendas et des objectifs parfois difficilement compatibles et géographiquement éloignés représente un enjeu complexe avec les consignes sanitaires. La concertation multiple nécessite de réelles capacités d'animation. Enfin, pour qu'un PCT atteigne ses objectifs, les élus, les agents et les différents acteurs doivent être en mesure de se l'approprier ; et un effort de transversalité doit être mené. ●

MONTAINE BLONSARD

ACHETER, BIEN SÛR.
MAIS ACHETER JUSTE.

C'EST JUSTEMENT COMME ÇA AVEC L'UGAP.

L'UGAP, centrale d'achat public, accompagne depuis 50 ans
tous ceux qui achètent pour le bien commun.
Contactez-nous sur ugap.fr

UGAP Le choix de l'achat juste

RELATIONS FOURNISSEURS & ACHATS RESPONSABLES
ISO 20400:2017
LABEL
Décerné en 2019.

Conception et réalisation : HAVAS PARIS – Crédits photo : Guillaumit@illustrissimo – 2021

RETOUR D'EXPÉRIENCE

QUAND LE PROJET CULTUREL ET LE PROJET DE TERRITOIRE **SE NOURRISSENT MUTUELLEMENT**

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COËVRONS S'EST LANCÉE, APRÈS LES DERNIÈRES ÉLECTIONS LOCALES, DANS L'ACTUALISATION DE SON PROJET DE TERRITOIRE ET DANS UN NOUVEAU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT). DEUX CHANTIERS IMPORTANTS POUR CETTE JEUNE INTERCOMMUNALITÉ MAYENNAISE PLUTÔT RURALE.

Communauté de communes des Coëvrons (Mayenne)

Les Coëvrons en chiffres

29
communes

28 000
habitants

Le précédent PCT avait été finalisé suite à une demande de l'Agence culturelle départementale de la Mayenne qui conditionnait son conventionnement à la mise en place d'un PCT. Ce document, largement élaboré avec l'aide de l'Agence, s'appuyait notamment sur les équipements et l'offre culturelle de qualité développées par les élus du syndicat dont est issue la nouvelle communauté de communes des Coëvrons. Ce PCT très utile pour conventionner, demander des subventions ou en donner souffrait d'une déconnexion avec le projet de territoire, même si ce dernier mentionnait la culture comme atout reconnu pour l'attractivité et la qualité de vie des Coëvrons.

Dès lors, la nouvelle commission Culture a décidé de remettre à plat ce PCT non seulement parce qu'il arrivait à échéance mais aussi pour le mettre en cohérence avec le futur projet de territoire. L'objectif final est bien de donner encore plus d'ambition à la politique culturelle intercommunale.

Actuellement en cours, le travail sur le PCT est directement mené par les élus de la commission Culture, appuyés par les agents de l'intercommunalité mutualisés avec les communes membres.

Pôle culturel des Cöevrons. / © Communauté de communes des Cöevrons

Pour construire ce nouveau document stratégique, les élus s'appuient sur l'actuel PCT qui fournit un excellent diagnostic de l'existant mais aussi sur les remontées de terrain exprimées lors des ateliers participatifs du projet de territoire. Ils se veulent dans une logique ascendante ; ils utilisent largement le travail de fond et de concertation mené dans le cadre du projet de territoire pour construire le nouveau PCT. L'ouverture de la commission Culture aux élus municipaux procède de cette même logique grâce à la proximité de ces derniers avec les acteurs de terrain, associations, habitants, entreprises, ...

Leur ambition est de nourrir de leurs réflexions l'axe culturel du projet de territoire mais aussi d'irriguer les autres thématiques développées dans le projet de territoire en menant une démarche transversale. Par exemple, l'enjeu de l'accès aux équipements et aux spectacles culturels alimente la question de la mobilité dans ce territoire rural.

De plus, des élus de la commission Culture siègent dans les différents groupes de travail du projet de territoire, ce qui encourage la cohérence des deux démarches.

Le fonctionnement des instances communautaires des Coëvrons permet aussi une meilleure appropriation des enjeux culturels sur l'ensemble du territoire : la commission Culture est ouverte à tous les élus municipaux et communautaires et voit participer notamment des adjoints au maire de petites communes. La présidente de la commission Culture, Sophie Lechat-Gatel, est adjointe en charge de la Culture de la ville-centre, vice-présidente de la communauté des Coëvrons. Autre bonne pratique, chaque conseil communautaire débute par une présentation concrète de 30 minutes de projets, politiques ou stratégies menés sur le territoire. Ces démarches permettent aussi d'articuler plus sereinement politiques culturelles communales et intercommunales.

Maintenant rendez-vous au printemps 2022 pour découvrir le résultat de ces travaux conjoints et leur mise en œuvre effective ! ●

MONTAINE BLONSARD

LES FESTIVALS, LEVIER DE RAYONNEMENT TERRITORIAL ET DE COHÉSION SOCIALE

AU SEIN D'UN FOCUS DÉDIÉ DANS SA RÉCENTE ÉTUDE PORTANT SUR LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'INTERCOMMUNALITÉ EN MATIÈRE CULTURELLE, L'ADCF A MIS EN EXERGUE LE RÔLE MAJEUR DES FESTIVALS DANS LA PROMOTION TOURISTIQUE ET LA COHÉSION SOCIALE DES INTERCOMMUNALITÉS.

Les festivals créent un dynamisme territorial au sein des bassins de vie, quelles que soient leur forme, leur esthétique ou leur fréquentation. De par leur singularité, leur nom ou leur notoriété, ils font rayonner l'intercommunalité sur les communes voisines, ou sur l'ensemble du territoire français, voire à l'international. Les élus et services intercommunaux sont fortement motivés par la volonté de concevoir ou soutenir les festivals, qui font connaître le territoire.

À Laval Agglomération (Pays de la Loire), le salon Laval Virtual *« a été conçu en 1999 sous l'impulsion de François d'Aubert, qui était maire de Laval et ministre de la Recherche et de l'Industrie. »* rapporte Laurent Chrétien, le directeur de la manifestation. Il ajoute : *« L'événement est le phare, l'outil de rayonnement, l'outil d'attractivité. »* Le salon, initialement produit par la ville-centre de l'agglomération, est devenu aujourd'hui un réel outil de marketing territorial pour l'ensemble de l'intercommunalité.

Lorsqu'une structure tierce organise l'événement, l'intercommunalité est souvent incitée à mettre à disposition des équipements ou soutenir financièrement la manifestation pour augmenter son amplitude. À Agglopolys (Centre-Val de Loire), le festival « Les Rendez-vous de l'Histoire de Blois », porté par la ville-centre, est une attraction annuelle à ne pas manquer. Christophe Degruelle, président d'Agglopolys, indique : *« Ce qui m'intéresse c'est la notoriété et la bonne image du territoire, et non pas de savoir quelle est la structure administrative qui porte la chose. »*

© Aria Booking

« Les festivals dynamisent les bassins de vie et font connaître le territoire »

Le festival, créateur d'identité territoriale et de cohésion sociale

Les festivals permettent aussi de contribuer à créer une appartenance territoriale au sein des intercommunalités. Par la programmation de festivals itinérants dans plusieurs communes de l'intercommunalité, les élus et services culturels participent à une politique de proximité. Tous les habitants du territoire bénéficient de cette offre culturelle et peuvent développer ensemble une identité de territoire.

Au sein de Quimperlé Communauté (Bretagne), le festival des Rias, initialement créé par trois communes du territoire, est aujourd'hui porté par l'intercommunalité. Les élus ont à cœur de diffuser les arts de la rue dans les communes rurales de la collectivité. *« C'est une plus-value de proximité : il ne faut pas seulement aller dans les grandes villes. C'est important dans notre politique culturelle de développer une identité de territoire. »* explique Sébastien Miossec, président de Quimperlé Communauté.

D'autres festivals, non itinérants, fédèrent les habitants. Au Val Briard (Île-de-France), l'intercommunalité programme chaque année le festival Bri'Art dans un village du territoire. Jean Abiteboul, vice-président Culture, raconte : *« Nous y amenons tous les collèges et lycées du territoire, et des stages sont proposés pour les enfants et les familles qui veulent découvrir le monde du théâtre et du spectacle. Nous attirons entre 14 000 et 16 000 spectateurs sur un territoire de 28 000 habitants. »*

Le rôle considérable de ces manifestations *« dans la structuration des filières artistiques et culturelles, et dans le développement culturel et économique des territoires, par un maillage et une irrigation de l'ensemble du pays »* est constant. Particulièrement touchés par la crise sanitaire, L'État et les collectivités territoriales se sont alors engagés en mai 2021 au sein d'une déclaration commune à agir ensemble pour soutenir les festivals. ●

IRIS COTTU

© ActuaLitté

RETOUR D'EXPÉRIENCE

DÉMOCRATISER LA CULTURE EN FAVORISANT SON APPROPRIATION PAR LES JEUNES

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER (276 300 HABITANTS) A MIS EN PLACE LE PROGRAMME « JEUNES AMBASSADEURS DE LA CULTURE » POUR FAVORISER UNE MEILLEURE APPROPRIATION DE L'OFFRE CULTURELLE LOCALE PAR LES JEUNES DE SON TERRITOIRE.

Communauté urbaine de Caen la Mer (Calvados)

Au sein de la communauté urbaine de Caen la Mer, la prise de compétence *« Construction, Aménagement, Entretien et Gestion d'équipements culturels ou sportifs déclarés d'intérêt communautaire »* a incité les élus à réfléchir aux objectifs de la politique culturelle menée sur le territoire. Marc Pottier, vice-président en charge de la Culture, indique : *« Progressivement, il y a une mise en œuvre d'une politique partagée, à partir de questions communes : comment démocratiser, comment rendre la culture accessible à tous les publics peu importe leur lieu de vie, et proposer une offre qualitative dans tous les domaines pour en faire un marqueur fort du territoire de Caen la Mer. »*

Pour répondre à cette volonté, l'intercommunalité s'est associée en 2017 au rectorat de l'académie de Normandie pour mettre en place le dispositif « Jeunes Ambassadeurs de la Culture » (JAC). Ce programme s'adresse aux lycéens et aux élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) de Caen la Mer, et s'inscrit dans leur programme d'éducation artistique et culturelle. Attachés pendant une année scolaire à l'établissement culturel de leur choix parmi les 22 structures participantes, ils sont en charge de promouvoir l'offre de cet établissement. En bénéficiant de tous les accès, les ambassadeurs ont la possibilité de *« rencontrer les acteurs du secteur et d'échanger sur leurs attentes et leurs envies »*, souligne Marc Pottier. En proposant ainsi une nouvelle expérience culturelle aux jeunes, ce dispositif a l'ambition de favoriser leur appropriation de l'offre culturelle locale. En 2019, 101 élèves de treize lycées caennais et hérouvillais sont devenus ambassadeurs.

> *« Constituer une communauté au sein des lycées de Caen la Mer »*

Au sein des théâtres, bibliothèques, musées et cinémas de l'intercommunalité, les JAC participent à l'organisation d'événements variés et peuvent y initier leurs propres projets. Des référents au sein de chaque structure partenaire fédèrent les ambassadeurs autour de temps de rencontre réguliers et les accompagnent dans la réalisation de leurs missions diverses. À titre d'exemple, les JAC peuvent proposer des visites gratuites de ces lieux culturels pour les faire découvrir à leurs camarades lycéens. Au sein du Fablab du Dôme, centre de sciences de Caen la Mer, les jeunes bénéficient de l'expertise de l'équipe et du matériel à leur disposition pour réaliser un projet personnel, tel que concevoir un jeu de plateau à l'aide d'une imprimante 3D. Le Dôme a pour *« but de (re)donner le goût de la créativité et du partage aux jeunes »*.

Enfin, ce dispositif a également pour objectif de constituer une communauté au sein des lycées de Caen la Mer. Les JAC sont incités à diffuser dans leur propre réseau les multiples possibilités offertes par les structures culturelles du territoire et à partager leurs découvertes personnelles. Par le biais d'articles, de vidéos ou de tout autre support, les ambassadeurs font connaître la richesse de l'intercommunalité et contribuent ainsi fortement au renforcement de l'accessibilité du jeune public à l'offre culturelle. ●

IRIS COTTU

HAVAS PARIS – RATP RCS Paris B 775 663 438.

Qui est à Paris, Londres, Saint-Malo et au Caire en même temps ?

Avec 8 modes de transports opérés dans 13 pays, le groupe RATP est le troisième opérateur mondial de mobilité urbaine. De Florence à Quimper en passant par Riyad, nous développons des solutions de mobilités partagées et contribuons à inventer le futur des villes, plus innovantes et durables. C'est tout le sens de l'Exposition universelle de Dubai et de son Pavillon France dont nous sommes fiers d'être partenaire.
Partout dans le monde, le groupe RATP s'engage pour une meilleure qualité de ville.

ratpgroup.com

FRANCE
EXPO 2020 DUBAI

GROUPE RATP
La ville a de l'avenir

RETOUR D'EXPÉRIENCE

SOUTENIR LES ACTEURS CULTURELS POUR DIVERSIFIER L'OFFRE DU TERRITOIRE

LES ÉLUS ET LE SERVICE CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE ACCOMPAGNENT LES ACTEURS LOCAUX POUR PERMETTRE DE DIVERSIFIER LES ACTIONS CULTURELLES ET LES DIFFUSER PLUS LARGEMENT.

Communauté de communes de la Picardie verte (Oise)

La communauté de communes de la Picardie verte (CCPV) a pris la compétence culture en 2001 pour diversifier l'offre culturelle et soutenir le travail des neuf bibliothèques municipales. Ce choix politique s'était également accompagné de la construction d'une salle culturelle à Songeons, un des bourgs-centres du territoire. *« Les investissements peuvent être facteurs de développement : la construction de cette salle a incité à structurer un service culturel au sein de la communauté de communes, et elle nous a permis d'accueillir des artistes en résidence »*, précise Pascal Verbeke, vice-président en charge de la culture et du tourisme. Aujourd'hui, la politique culturelle de la Picardie Verte a pour objectif principal de développer l'éducation artistique et culturelle et d'apporter un service de proximité aux habitants.

À ce titre, l'intercommunalité accompagne les structures locales pour leur permettre de diversifier leur programmation et d'augmenter leur rayonnement. Pascal Verbeke indique : *« Nous nous rendons compte que les acteurs locaux sont un peu esseulés. Nous leur apportons notre soutien, et le fait de les rassembler permet d'avoir un peu d'émulation, ce qui fait progresser l'ensemble du territoire. »* La CCPV finance des spectacles qu'elle propose aux bibliothèques afin que celles-ci les diffusent en lien avec les écoles et le public. Ceci permet d'augmenter leur nombre de visiteurs et *a fortiori* d'accroître le taux d'adhésion. Les écoles d'enseignement artistique, gérées par des associations, sont également largement soutenues par la communauté de communes. La CCPV *« les accompagne par des subventions, dans le cadre de projets ou de co-organisation de concerts par exemple »* explique Karine Pastre, responsable du service culturel.

© Mary Cherkesova

Les résidences artistiques, en appui à l'action culturelle

Les élus et le service culturel de la CCPV se sont également engagés à soutenir la création artistique, et à faire des résidences d'artistes un levier pour consolider le lien entre les habitants et les acteurs locaux. Surtout, la signature du contrat Culture-Ruralité avec la DRAC des Hauts-de-France en 2019 a encouragé l'intercommunalité à poursuivre et développer ses actions vers des publics familiaux en co-construction avec les artistes en résidence. *« Quand nous travaillons sur des projets avec les artistes en résidence, nous travaillons sur un temps long ce qui leur permet d'avoir une vraie compréhension du territoire et donc d'avoir une action culturelle bien plus efficiente »* souligne le Vice-Président.

> ***« Faire des résidences d'artistes un levier pour consolider le lien entre les habitants et les acteurs locaux »***

Karine Pastre ajoute : *« Ils apportent souvent un nouveau regard sur notre territoire et sur ses habitants, et les amènent à avoir un nouveau regard sur eux-mêmes. Les résidences d'artistes nous permettent de repousser le champ des possibles et de renouveler nos grilles de lecture. »* Les artistes travaillent en partenariat avec les acteurs culturels du territoire, en particulier les bibliothèques municipales pour proposer des projets variés, tels que rencontres, ateliers, ou encore lectures-spectacles, à destination du public scolaire notamment. Leur présence se révèle clé pour renforcer l'éducation artistique et culturelle.

Ainsi, consciente du rôle majeur de ses acteurs locaux pour l'animation culturelle du territoire, la CCPV a été particulièrement à leur écoute pendant la crise sanitaire et a assuré un accompagnement plus important à la fois en termes d'ingénierie et de subventions. *« Il faut faire culture mais il faut aussi faire société »*, nous rappelle Pascal Verbeke. ●

IRIS COTTU

Être moteur de sa vie, c'est la vie !

Magalie Vicente
Dirigeante de LeadOn

LeadOn

Fonctionnaire depuis mes débuts, les "Ne pas" m'entourent au quotidien. Ne pas avoir les moyens pour. Ne pas être entendue. Ne pas avoir la main. Ne pas avoir le temps. Une perte d'énergie considérable pour moi.

Les changements proviennent de l'intérieur. Je change de cap. J'ose ! Fin du gâchis, des peurs, de la remise en question, du manque de confiance. Je positionne mon énergie différemment. Je décide alors de m'engager auprès de ceux qui ont besoin de donner du sens à leur travail, à leur vie, à leur engagement !

C'est la création de LeadOn : l'accompagnement incontournable pour les élus, un moteur supplémentaire, un booster pour retrouver ou découvrir sa pleine puissance et donner un véritable sens à sa vie, son travail.

Incontournable au travers de ses valeurs humaines, de ses accompagnements, de ses ambitions, ses conseils, sa proximité, sa réactivité et son dynamisme.
Ces plus qui font la différence : des experts dans de nombreux domaines, des formations sur mesure, des outils et des moyens, tout est réuni pour vous réapproprier votre mandat et vos projets et regarder dans la bonne direction.

Rejoignez une communauté d'élus qui partagent une même vision et se donnent les moyens de recréer du lien avec les citoyens. Rejoignez LeadOn !

LeadOn le pack gagnant pour vous accompagner, conseiller et former

Un contenu sur mesure : LeadOn vous accompagne tout au long de votre mandat, en majorité et/ou en opposition selon vos objectifs, vos besoins et vos problèmes. LeadOn compose avec vous une offre complète sur mesure de qualité : formation , conseil, suivi … Notre valeur ajoutée : construire une relation durable, de confiance et de proximité pour réussir votre mandat.

Certifié par le Ministère de l'Intérieur : chez LeadOn nous savons à quel point s'engager consomme de l'énergie. Notre objectif : vous faire gagner du temps et en efficacité. Le temps est court, vos problématiques nombreuses et variées et les ressources humaines limitées.

Une approche booster : LeadOn se raccroche à votre fusée pour impulser de l'énergie, de la vitesse, vous faire prendre de la hauteur et briller. LeadOn accompagne des personnalités et des communes dans l'ensemble de leurs projets. Notre équipe d'experts reconnus s'engage à vous supporter dans vos prises de décisions capitales pour votre mandat.

Des valeurs essentielles : proximité, confiance, respect, réactivité, empathie, écoute, adaptabilité, fidélité

30 rue Saint Lazare - 75009 Paris
tel : 07 64 02 18 54 - www.leadon.fr
magalie@leadon.fr

INTER focus COMMUNALITÉS

INCLUSION NUMÉRIQUE : LA PRIORITÉ POUR RÉUSSIR LA TRANSITION NUMÉRIQUE

LA « TRANSITION NUMÉRIQUE » EST INCONTESTABLEMENT ENGAGÉE PARTOUT. CEPENDANT, POUR LES TERRITOIRES, LA PRIORITÉ EST QU'ELLE SE RÉALISE « POUR TOUS ».

En 2021, comme en 2020, le déploiement de la fibre (FttH) atteint un rythme très élevé (près de 6 millions de prises en rythme annuel). Il est désormais raisonnable de penser que la question de l'accès de tous au très haut débit est en passe d'être résolue à moyen terme. Parallèlement, l'adaptation généralisée des habitudes de vie en période d'épidémie a révélé à tous les potentiels de « transformation » du numérique (nouvelles pratiques administratives, éducatives, de travail, de contact, de soins, culturelles, de loisirs…). Dans ce contexte, l'enjeu de l'inclusion numérique est une urgente priorité qui concerne près de 13 millions de personnes.

Responsabilité de tous les acteurs

Il est significatif que les élus de la commission numérique de l'AdCF (commune à France urbaine et à l'association « Les Interconnectés – Territoires innovants ») aient choisi pour leur première prise de position, en février 2020, d'affirmer l'urgence d'*« Agir face à l'illectronisme »*, titre du manifeste présenté par Jacques Oberti (vice-président de l'AdCF et président de l'agglomération du Sicoval) à Cédric O (secrétaire d'État à la transition numérique). Pour Jacques Oberti, le manifeste permet *« de souligner la nécessité d'une réponse territoriale à l'illectronisme; un message qui s'adresse tant à l'État qu'aux intercommunalités qui ont un rôle spécifique à jouer auprès des communes, notamment les plus petites »*. Le manifeste met ainsi l'accent sur la prise de responsabilité de tous les acteurs du numérique face aux impacts de la dématérialisation tant des démarches administratives que du commerce. Il appelle à la mise en place d'une conférence des financeurs de la politique territoriale d'inclusion en émergence.

Ce manifeste est en quelque sorte une réponse des territoires à la « stratégie pour un numérique inclusif » lancée en 2018 par le Gouvernement. Cette stratégie prévoit d'accompagner vers l'autonomie les personnes en difficulté, d'outiller les « aidants » et de soutenir le déploiement par les collectivités locales d'actions locales efficaces et cohérentes.

Onze hubs territoriaux

Cette stratégie nationale se construit sur le respect de « ce qui existe », c'est-à-dire les initiatives prises, parfois depuis de nombreuses années, en faveur de l'inclusion numérique par les collectivités (communes, intercommunalités, syndicats, départements, régions), par les acteurs associatifs ou privés (entreprises de l'économie sociale et solidaire, grands groupes, etc.) ou encore par les grandes administrations publiques (notamment de la sécurité sociale). Dans ce cadre l'État a lancé de nombreux dispositifs qui s'adressent notamment aux collectivités comme utilisateurs directs ou comme diffuseurs (« pass numérique » pour financer l'accès à des accompagnements, le guide « Kit aidants », le service en ligne « PIX » pour mesurer les « compétences numériques », le dispositif « Aidants connect » pour outiller les aidants numériques qui font « à la place

@IStock / Getty Images

de », etc.). Enfin, et c'est un point central, des réflexions au caractère inédit sont menées en matière de gouvernance de l'inclusion numérique sur les territoires. En effet, si les initiatives de l'État sont basées sur le respect des acteurs locaux et de leurs actions, elles visent aussi à développer partout une offre d'inclusion numérique de qualité. Pour ce faire l'État a lancé deux chantiers. En 2019, il porte la création de onze « hubs numériques » couvrant 60 départements, qui, sur une base interdépartementale, regroupent les acteurs de la médiation numérique pour coordonner et mutualiser leurs actions (un second appel à projet s'est achevé en juin 2021, permettant de faire émerger des hubs couvrant le reste du territoire national). En 2020, l'État, en écho à une proposition du manifeste, apporte son soutien à l'expérimentation d'une « Coordination territoriale pour l'inclusion numérique » (CTIN) sur cinq intercommunalités (voir page 24). Cette expérimentation en cours vise à installer une instance partenariale fédérant sur le périmètre intercommunal l'ensemble des acteurs impliqués (ou à impliquer) dans l'inclusion numérique.

> ***« Développer partout une offre d'inclusion numérique de qualité »***

Par ailleurs, à l'automne 2020, dans le cadre du plan de relance, l'État crée les « Conseillers numériques France Services », mesure-phare de son action en faveur de l'inclusion numérique (200 M€ pour soutenir l'accueil de 4000 médiateurs numériques dans les territoires, au sein des collectivités, des associations ou des entreprises de l'Économie sociale et solidaire (ESS)).

Au final, derrière l'expression d'une ambition nationale en faveur de l'inclusion numérique, portée tant par l'État que par les territoires, se dessine progressivement une politique nationale d'inclusion numérique où la diversité des acteurs et des mises en œuvre respecte les territoires. *« A moyen terme, il faudra vérifier si l'inclusion numérique existe partout et quels sont ses résultats, les enseignements tirés des hubs et des CTIN seront essentiels »* selon Jacques Oberti. Par ailleurs la question du financement des actions d'inclusion numérique, au-delà des ressources du plan de relance, doit être posée car l'inclusion numérique est une politique de long terme. ●

ERWAN LE BOT

→ À lire

Le manifeste *« Agir face à l'urgence de l'illectronisme »*
www.adcf.org/numerique-et-communication

CÉLINE COLUCCI

Déléguée générale de l'association Les Interconnectés

« Rassembler les acteurs de proximité et coordonner les énergies »

Cinq métropoles et communautés (Lyon, Strasbourg, Lille, La Rochelle et l'intercommunalité du Sicoval), appuyées par l'association Les Interconnectés, ont lancé l'expérimentation d'une Coordination territoriale pour l'inclusion numérique (CTIN).

COMMENT EST NÉE LA DÉMARCHE DE « COORDINATION TERRITORIALE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE » (CTIN) ?

Les collectivités savent que pour toucher tous les publics et réussir à mettre en place une véritable dynamique d'inclusion numérique il est essentiel de travailler à l'échelle du bassin de vie. À cette échelle il faut rassembler les acteurs de proximité et coordonner les énergies, c'est aussi le rôle et le savoir-faire des intercommunalités, en articulation avec les autres échelons territoriaux. C'est le sens du manifeste « Agir face à l'urgence de l'illectronisme » adopté par la commission numérique de l'Adcf, France urbaine et Interconnectés. En réponse à ce manifeste, le Ministre nous a chargés de porter une expérimentation concernant la mise en place de « coordinations territoriales de l'inclusion numérique » (CTIN) afin de formuler des propositions concrètes de mise en œuvre d'ici décembre 2021.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE ?

En coordination étroite avec les actions du Gouvernement en matière d'e-inclusion et notamment du plan de relance, l'expérimentation lancée officiellement en février dernier a pour objectif de tester avec les cinq territoires volontaires les modalités de mise en œuvre d'une gouvernance locale efficace pour lutter contre l'illectronisme. Les cinq territoires sont : l'Eurométropole de Strasbourg, la métropole européenne de Lille, la métropole du Grand Lyon, le Sicoval et l'agglomération de La Rochelle. Les Interconnectés coordonnent l'expérimentation et pilotent la consolidation des recommandations avec l'appui de l'ANCT. L'objectif de ces CTIN est de réunir l'ensemble des parties prenantes d'un territoire dans une gouvernance locale articulée autour d'une stratégie commune, basée sur des diagnostics précis, permettant de financer les actions et d'en évaluer l'impact.

La gouvernance souple est adaptée aux spécificités des territoires, elle rassemble les différents échelons de collectivités concernés, mais aussi les acteurs parapublics, privés, associatifs, représentants des citoyens et bénéficiaires du territoire,

> « Il est essentiel de travailler à l'échelle du bassin de vie »

afin de porter de manière opérationnelle la stratégie commune d'inclusion numérique : coordonner l'action, faire émerger et accompagner des projets.

Le volet financier, en particulier, a pour objectif d'identifier et de coordonner les financements publics et privés existants, mais aussi de faire émerger localement des moyens complémentaires provenant des acteurs locaux mobilisés (mécénat de compétences, dons de matériel, mise à disposition de ressources, etc.)

QUELS SONT LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS QUE L'ON PEUT TIRER DES TRAVAUX EN COURS ?

Les collectivités qui portent ces expérimentations mettent en œuvre sur leur territoire une stratégie d'inclusion numérique et le CTIN leur donne un cadre de travail qui s'avère déjà très opérationnel pour le déploiement des dispositifs existants. La mise en place d'un diagnostic partagé, et la mobilisation très large des acteurs locaux : institutions, acteurs publics et privés, associations et acteurs de la médiation représentant des bénéficiaires, permet de mettre en place une dynamique commune et une meilleure coordination dont l'efficacité est visible notamment sur le déploiement des dispositifs en cours : pass numérique, conseillers numériques.

Les expérimentations doivent permettre également de formuler des recommandations sur les 6 points-clés suivants : l'organisation de la gouvernance, les modes de fonctionnement de la coordination pour l'émergence et l'appui aux projets, la définition des outils, des moyens de diagnostic et d'évaluation, l'élaboration de chartes communes d'engagements et enfin l'articulation des gouvernances locales avec les dispositifs régionaux et nationaux existant.

QUAND LES TRAVAUX SERONT-ILS ACHEVÉS ET COMMUNIQUÉS ?

Les collectivités qui expérimentent le CTIN ont toutes engagé une démarche réelle d'inclusion numérique sur leur territoire qui va bien entendu se poursuivre au-delà du temps de l'expérimentation. Les recommandations issues de leurs expériences seront rendues publiques en fin d'année 2021. L'AFNOR qui accompagne le dispositif proposera en outre des indicateurs d'évaluation de ces dispositifs (CTIN). L'objectif est de pouvoir donner des indications concrètes au ministère en charge du Numérique pour une éventuelle généralisation du dispositif à l'échelon national. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ERWAN LE BOT

Du vert en ville ?

L'enjeu de la la problématique de la nature en ville que nous trouvons sous diverses dénominations est aujourd'hui omniprésent dans notre société actuelle.

Il s'agit ainsi d'un sujet éminemment culturel qui interroge sur la nature et son inscription dans un système urbain, tant du point de vue morphologique, esthétique et symbolique que du point de vue social.

Ce challenge s'accompagne d'une certaine évolution, notamment de l'urbanisme, qui se traduit dans des projets explorant le thème de la nature en ville via plusieurs solutions : éco-quartier, mur végétal, trame verte, corridor écologique, agriculture urbaine ou encore jardins partagés.

Les objets qui représentent la nature et prennent en compte le paysage, font qu'il en découle notamment une demande sociale implicite d'un espace de verdure, d'un bien-être et d'une qualité de vie recherchés par les habitants et notamment les citadins souhaitant un retour de la campagne en ville.

La ville, lieu de bétons, de pollutions, de flux automobile et de nuisances sonores accompagnés d'une course incessante contre le temps, dispose d'un rôle et d'une capacité prépondérante dans la recherche d'une nouvelle qualité de vie trop souvent oubliée. La couleur « verte » a réellement un rôle à jouer dans notre société pressée où l'urbain et le rural peuvent clairement s'unir et ne faire qu'un.
Mais l'écologie n'est pas que la nature et le paysage. C'est aussi un état d'esprit, qui met l'homme au même niveau que la nature grâce à de nouveaux modes de pensée et de comportement. C'est aussi prendre conscience du monde qui nous entoure, respecter l'écosystème et agir au quotidien dans sa préservation.

Les solutions TenCate Bidim® vous permettent de concilier le développement de la nature en ville avec les infrastructures nécessaires à la population urbaine.

Collectivités locales, aménageurs et particuliers utilisent depuis plusieurs décennies nos géotextiles conçus pour les voiries et espaces verts. Nos produits permettent de séparer, drainer, protéger et renforcer durablement vos ouvrages. Nous produisons des geotextiles de qualité, avec un marquage CE, souples et faciles à à installer. TenCate continue d'accompagner cette mutation par des solutions toujours plus adaptées à notre époque.

En fonction des produits, des bénéfices tels que : protéger et éviter la dégradation des infrastructures, permettre la durabilité de la construction, éviter l'utilisation de produits chimiques ou limiter l'entretien au stricte minimum, permettront aux utilisateurs, une facilité de mise en œuvre, un gain de temps et une utilisation immédiate.

Pour vos aménagements urbains, pensez aux solutions Tencate Bidim® !

www.tencategeo.eu
www.tencatemaisonetjardin.com

TENCATE Bidim®

Présence sur le : Salon des maires et des collectivités locales 16-18 Nov 2021 - Porte de Versailles - Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Service-public.fr : une offre de services proposée aux communes pour accompagner leurs administrés

Depuis 20 ans, Service-public.fr informe les citoyens et facilite leurs démarches administratives.
Le site officiel de l'administration française décline gratuitement une offre à destination des communes pour intégrer des outils et services en ligne sur leur propre site internet afin de les proposer à leurs administrés.

Près de 8 000 communes de toute taille et réparties sur l'ensemble du territoire ont adopté le bouquet de services de Service-public.fr. Le raccordement des communes est simple, gratuit et rapide.

Un dispositif gratuit, sécurisé et facile à mettre en place

• un moyen de renforcer la qualité de service de la commune ;
• une demande d'adhésion simple et rapide en ligne ;
• des services en ligne clés en mains (recensement citoyen, inscriptions sur les listes électorales, changement d'adresse…) ;
• des démarches en ligne respectueuses des dispositions prises par la CNIL.

Des services rendus aux administrés

• des services accessibles sur Service-public.fr 7j/7, 24h/24 ;
• des démarches plus rapides, sans déplacement ;
• quelques clics suffisent pour transmettre le dossier (formulaire et pièces justificatives) à la commune.

Que propose le site Service-public.fr aux usagers ?

• des fichiers thématiques et pédagogiques ;
• des parcours personnalisables ;
• un compte personnel et sécurisé pour gérer ses démarches ;
• un service de renseignement administratif par téléphone ;
• des modèles de lettres, des formulaires, des simulateurs… ;
• l'annuaire des services administratifs nationaux et locaux.

OBJECTIF 4 000 CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES EN 2022

DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE, L'ÉTAT FAIT DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE UNE PRIORITÉ. LE PLAN DE RELANCE PRÉVOIT LE RECRUTEMENT DE 4 000 CONSEILLERS NUMÉRIQUES. FRANCE SERVICES FORMÉS ET ENTIÈREMENT FINANCÉS PAR L'ÉTAT PROPOSANT DES ATELIERS D'INITIATION AU NUMÉRIQUE AU PLUS PROCHE DES FRANÇAIS.

Afin de financer 4 000 postes de « Conseillers numériques France Services », une enveloppe de 200 M€ est prévue (CN-FS), soit 50 000 € à percevoir sur deux (ou trois) ans par les employeurs — collectivités locales ou acteurs privés (associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire) — pour chaque conseiller recruté.

Cette initiative de l'État, lancée concrètement au dernier trimestre 2020, est pilotée par la mission numérique de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Les préfets de département sont une des chevilles ouvrières du dispositif, c'est à leur niveau que s'effectue une consolidation des besoins exprimés par les employeurs potentiels (publics comme privés) en fonction des informations communiquées à partir de la plateforme dédiée à ce recensement (https://www.conseiller-numerique.gouv.fr) ; si besoin les préfets ont la charge de compléter ce premier regard global sur les attentes des territoires en prenant contact avec d'autres acteurs. Dans un second temps le préfet donne son avis sur les demandes exprimées, ces avis remontent à l'ANCT qui construit une vision nationale. L'objectif est de faire de ces 4 000 conseillers numériques un levier pour augmenter partout, et de manière équilibrée, les « forces vives » de l'inclusion numérique.

Fin juillet un premier comité de pilotage du dispositif s'est tenu en présence de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Le processus d'affectation des « Conseillers numériques France Services » touche à sa fin. Les premiers chiffres sont disponibles : 4 600 structures se sont déclarées intéressées par l'accueil d'un ou plusieurs CN-FS, 3 442 postes ont été validés et répartis sur 2 459 structures (sur les 101 départements), 60 % des postes sont attribués à une structure publique. Du côté des structures d'accueil, 1 179 candidats ont été retenus et sont en cours de recrutement, 450 CN-FS sont en cours de formation et 60 prises de poste étaient prévues sur le terrain à la fin de l'été. Enfin, au début du mois de septembre, 2 203 postes ont été répartis dans 1 427 structures publiques dont 700 communes (et 107 CCAS), 444 intercommunalités (et 14 CIAS) et 57 conseils départementaux.

Ainsi, en moyenne, une structure publique accueille-t-elle 1,6 « CN-FS » ; ce ratio est de 1,2 pour les communes, 1,3 pour les CCAS, 1,1 pour les communautés de communes, 1,6 pour les intercommunalités à caractère urbain et 6,6 pour les départements. Au final, 36 % des intercommunalités vont accueillir au moins un « CN-FS ».

Au début septembre il reste près de 300 postes à affecter sur les 4 000 prévus, les préfets ont constitué une sorte de « réserve » afin de pouvoir satisfaire les demandes tardives d'acteurs pour lesquels un besoin est pressenti (sur la base d'un diagnostic spécifique) mais qui tardent à se manifester.

©iStock / Getty Images

De ces (nombreux) premiers chiffres plusieurs constats peuvent être tirés. L'inclusion numérique mobilise tous les échelons de collectivités, c'est une bonne nouvelle même si cela pose la question de la bonne coordination des actions auprès des personnes visées. Les acteurs locaux se sont saisis massivement de l'offre d'« inclusion numérique » du plan France Relance ; cette offre correspond à un vrai besoin et rencontre la volonté de beaucoup de territoires de « monter en charge » sur ce sujet. Cependant le nombre de structures « demandeuses » (4 600) excède le nombre de conseillers proposés, il y aura des demandes non satisfaites. Il sera intéressant d'identifier où sont ces structures « non satisfaites », pourquoi les préfets n'ont pas retenu leurs demandes et à quel niveau étaient celles-ci. De même pour les structures qui ont reçu au moins partiellement satisfaction à leurs demandes, il serait intéressant de pouvoir mettre en comparaison le nombre de postes accordés et celui des postes demandés. Ainsi se dessinerait peut-être une approche (encore grossière) du « besoin » non satisfait en médiation numérique.

« L'inclusion numérique mobilise tous les échelons de collectivités »

Le dispositif « CN-FS » dont le déploiement réellement opérationnel, sur le terrain, est encore timide compte tenu des délais liés aux processus de recrutement et au temps de formation, constitue une avancée incontestable de la médiation numérique dans le pays. Ce dispositif, dont la construction a impliqué les associations d'élus, permettra de tirer de très nombreux enseignements utiles à tous pour mesurer les besoins et la manière d'y répondre. D'ores et déjà les territoires et l'État doivent s'interroger sur les conditions du maintien du dispositif au-delà de 2023 et, aussi, sur celles de son amplification. ●

ERWAN LE BOT

Transformation
numérique
des collectivités
Orange vous accompagne
dans les nouveaux usages.
Téléchargez la documentation
sur www.collectivites.orange.com
orange™

RETOUR D'EXPÉRIENCE

RÉPONDRE À L'EXPLOSION DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ PARTICIPE À LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS VISANT À COUVRIR L'ENSEMBLE DES BESOINS DES USAGERS, DANS UN CONTEXTE OÙ LA DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE EXPLOSE ET OÙ LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ET DE CITOYENNETÉ NUMÉRIQUES S'IMPOSENT…

Communauté de communes Lacq-Orthez (Pyrénées-Atlantiques)

Grande intercommunalité de 61 communes à dominante rurale, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) anime un réseau de « cyber-bases » initié il y a vingt ans… *« Il s'agissait au départ de donner accès à du matériel informatique et à l'internet,* rappelle Hubert Dessinet, son coordinateur. *Mais nous avons rapidement constaté que les usagers demandaient surtout à être accompagnés. »* Alors qu'aujourd'hui, la plupart des inscrits sont équipés, leur besoin d'aide ne cesse de croître avec la dématérialisation et l'avènement des réseaux sociaux. Et il émane d'une diversité de publics, des plus âgés aux plus jeunes, dont l'usage du numérique se cantonne souvent aux applications mobiles.

Autonomie, proximité, prévention

Ces observations de terrain ont été croisées avec un diagnostic réalisé par le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et La Fibre64, le syndicat mixte pour le déploiement de la fibre et des usages numériques auquel adhère la CCLO. *« Nous avons mis en évidence les priorités du territoire en matière de numérique : plus d'autonomie des publics, en leur permettant d'acquérir les compétences de base et en les accompagnant dans leurs démarches en ligne ; plus de proximité avec les usagers, en maillant le territoire et en touchant de nouveaux publics ; plus de prévention, pour favoriser une prise de conscience des enjeux du numérique en matière de sécurité, de santé, d'environnement, de société »,* énumère Marlène le Dieu de Ville, vice-présidente de la CCLO déléguée à l'Économie numérique, aux Systèmes d'information et à la Culture.

> ***« Nous cherchons à informer les usagers du numérique sur les risques et à développer leur esprit critique »***

Avec des moyens matériels et humains non extensibles, impossible pour la communauté de satisfaire seule à tous ces objectifs. *« Nous sommes en train de constituer un réseau de structures volontaires sur le territoire, qui permettra de nous répartir les missions,* annonce Marlène le Dieu de Ville. *L'enjeu est de nous coordonner pour nous compléter efficacement et mailler le territoire afin de ne laisser personne sur le bord du chemin. Nous pourrons aussi mutualiser nos ressources pour organiser des actions collectives à fort impact. »*

Pix pour évaluer les compétences

La CCLO a décidé de consacrer son action à certaines priorités, à commencer par l'accompagnement de publics spécifiques, comme les demandeurs d'emploi. *« Nous pouvons évaluer leurs compétences numériques en utilisant le service Pix,* indique Hubert Dessinet. *Cet outil pédagogique permet de valoriser les compétences existantes et d'identifier, voire d'acquérir, celles à développer. »* La communauté s'attachera également à faire monter en compétences les aidants professionnels. « *Nous allons pouvoir former à la médiation numérique des acteurs de proximité tels que les secrétaires de mairie, les travailleurs sociaux… »,* avance Marlène le Dieu de Ville. La plateforme Aidants Connect, qui sécurise les démarches pour les aidés comme les aidants, vient d'être mise en place.

La CCLO entend enfin sensibiliser le plus grand nombre à la sécurité et la citoyenneté numériques, au travers d'actions en tous genres. *« Nous cherchons à informer les usagers du numérique sur les risques, notamment de fraude et de piratage mais aussi de désinformation, et à développer leur esprit critique »,* résume la vice-présidente. Des interventions ont déjà lieu dans les collèges et une nouvelle animation pourrait voir le jour. La CCLO a en effet répondu à un appel à projets départemental avec une proposition de jeu sur les « infox », ou *fake news,* qui serait développé au sein du MI[X], une structure intercommunale réunissant des acteurs de la médiation numérique, scientifique et culturelle. Tout cela alimentera une feuille de route qui sera formalisée prochainement. *« Dans la droite ligne du manifeste "Pour des territoires numériques responsables", auquel nous avons contribué, elle s'articulera autour de l'inclusion et de la sobriété numériques ainsi que de l'open data »,* précise Marlène le Dieu de Ville. ●

MARILYN DERET

© CC Lacq-Orthez

RETOUR D'EXPÉRIENCE

MOBILISATION AU LONG COURS EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

ACTIVE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES SUR L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DES PUBLICS QUI EN SONT ÉLOIGNÉS, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE FAIT PARTIE DE L'EXPÉRIMENTATION « CTIN ». DANS CE CADRE, HUIT CONSEILLERS NUMÉRIQUES LUI SONT « PRÉRÉSERVÉS ».

Communaute d'agglomeration de La Rochelle (Charente-Maritime)

En chiffres

28
communes

172 000
habitants

82
élus communautaires

Un territoire de
327 km²

Pour établir sa stratégie d'inclusion numérique, la communauté d'agglomération (CA) de La Rochelle a commencé par identifier les publics concernés grâce à une cartographie précise du territoire, en croisant toutes sortes de données. *« Il s'agissait de mieux appréhender la complexité de cette fracture qui touche toutes sortes de personnes dont certaines sont plus difficiles à repérer »*, explique Marie Nédellec, maire adjointe de La Rochelle et conseillère déléguée communautaire en charge de la Transformation numérique. Et d'ajouter : *« Ce travail a permis d'avoir une couverture complète de notre territoire et de localiser notamment des publics ruraux de tous âges pas à l'aise avec l'outil numérique »*. L'élue cite aussi l'exemple de certaines assistantes maternelles en difficulté pour remplir leurs déclarations en ligne. Dans la diversité des publics concernés, on peut aussi citer certains jeunes qui tout en étant très agiles sur les réseaux sociaux restent un peu perdus pour effectuer des démarches administratives en ligne.

Chèques #APTIC délivrés depuis plus de neuf mois

La stratégie de l'agglomération veut faire réseau entre les différents acteurs et les sensibiliser aux enjeux de l'inclusion numérique. L'élaboration d'un projet commun passe notamment par le déploiement des pass numériques #APTIC depuis plus de neuf mois. Cet accompagnement individualisé s'inspire du modèle des titres-restaurant (chéquier de 10 pass numériques d'une valeur unitaire de 10 euros) pour financer des services de médiation numérique auprès de lieux qualifiés. Avec un vaste choix proposé : utiliser un smartphone, déclarer ses impôts en ligne, gérer ses droits CAF sur internet, se servir des réseaux sociaux... 390 chéquiers, disponibles au CCAS de La Rochelle et à la médiathèque communautaire Michel-Crépeau, ont déjà bénéficié à plus de 110 personnes.

La fracture numérique touche toutes sortes de publics dont certains sont plus difficiles à repérer. / ©Pierre Meunié

Les besoins restent importants, comme l'a montré la période de la crise sanitaire en touchant aussi des publics auxquels on ne pense pas forcément comme les étudiants. Dans le cadre du programme « La Rochelle territoire zéro carbone », plus d'une centaine d'équipements recyclés (ordinateurs et smartphones) leur ont ainsi été distribués. Par ailleurs, la numérisation d'ici 2022 de toutes les démarches administratives risque de laisser pas mal de personnes au bord de la route. *« En plus de l'accent à mettre sur les formations, l'accueil de l'usager par la collectivité doit être à la fois numérique et physique »*, insiste Marie Nédellec.

> ***« L'accueil de l'usager par la collectivité doit être à la fois numérique et physique »***

Un conseiller numérique itinérant

La mobilisation de l'agglomération se voit aussi dans sa participation, depuis février, à l'expérimentation de « coordination territoriale pour l'inclusion numérique » (CTIN), qui concerne sept territoires dont cinq intercommunalités. Elle porte sur la gouvernance à mettre en place pour mieux coordonner l'inclusion numérique et le recrutement de conseillers numériques, dans le cadre du plan de relance. Pour l'agglomération, cela représente huit conseillers « préréservés » (budget de 400 000 euros). En poste depuis mai, deux sont pris en charge par elle : un en poste à la médiathèque pour accompagner les usagers dans leurs pratiques numériques et culturelles et un autre itinérant qui se déplace dans les communes en soutien aux publics moins bien identifiés. Les six autres conseillers numériques travaillent dans les associations (dont Net Solidaire) ou les centres sociaux. Implanté dans un quartier prioritaire et travaillant avec le CCAS, Net Solidaire délivre de nombreuses formations. L'agglomération travaille aussi avec le département de Charente-Maritime, labellisé « Territoire d'action pour un numérique inclusif », sur différentes actions comme l'événement NEC Atlantique, organisé en octobre dernier sur la thématique des « aidants numériques ». *« La réussite d'une démarche comme la nôtre doit passer par de nombreux partenariats car il faut savoir jouer collectif »*, conclut Marie Nédellec. ●

PHILIPPE POTTIÉE-SPERRY

© Vlad-b-P

LE PLAN DE LA MÉTROPOLE DE LYON **POUR ACCOMPAGNER LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ**

EN TANT QUE CHEF DE FILE DE L'INSERTION ET DE LA SOLIDARITÉ, LA MÉTROPOLE DE LYON A DÉFINI UN PLAN D'ACTION POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE.

Le plan « Médiation numérique » de 1,4 M€ voté par les élus de la métropole au premier semestre porte à près de 2 millions d'euros le budget en faveur de l'inclusion et de la médiation numériques. Le plan répond à trois objectifs : le développement d'actions directes auprès des métropolitaines et métropolitains, le soutien et le développement des actions auprès des professionnels de la médiation numérique ainsi que la formation des agents métropolitains au numérique et à ses enjeux.

Parmi les actions prévues, la mesure-phare concerne le recrutement de 50 conseillers numériques qui seront répartis sur le territoire afin d'accompagner les usagers. Autres mesures : l'expérimentation du pass numérique permettant à 5 000 bénéficiaires de se former au numérique sur 2 ans dans des lieux dédiés ; la mise à disposition d'équipements et de formation aux usages pour les collégiens et les personnes en insertion ; le développement d'outils numériques pour faciliter l'accès aux droits ; la création et l'animation du réseau d'inclusion numérique Rés'IN ; le développement de l'offre d'accompagnement du public éloigné en zone dite « blanche » ; le soutien à la formation et à l'outillage des aidants numériques ou encore l'inclusion numérique de 80 agents métropolitains. ●

SÉBASTIEN BAYETTE

En chiffres

50 conseillers numériques	**5 000** bénéficiaires	**80** agents métropolitains

ÉLUS LOCAUX

Réalisez **vos projets** avec la Safer !

CRÉATION ERWANN KERVADEC DESIGN © fotolia, Kurhan

Mon objectif : **l'aménagement durable et cohérent du territoire de ma commune.**

Les Safer, partenaires des élus pour la mise en place de politiques d'aménagement de l'espace rural et périurbain

Pour contacter la Safer de votre région :
> www.safer.fr

safer

INTERCOMMUNALITÉS droit

L'HONORARIAT DE FONCTIONS AU SEIN DU BLOC LOCAL

LA FIN DE MANDATS OU DE FONCTIONS EXÉCUTIVES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES PERMET À CERTAINS ÉLUS AYANT ŒUVRÉ POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DURANT UN CERTAIN NOMBRE D'ANNÉES DE RECEVOIR UNE DISTINCTION HONORIFIQUE DE LA PART DE L'ÉTAT.

Pour honorer publiquement les élus quittant leurs mandats ou fonctions et ayant œuvré pendant un certain nombre d'années au service de l'intérêt général, l'État est habilité à attribuer des distinctions honorifiques : la médaille d'honneur ou l'honorariat de fonctions, lesquels ne répondent pas aux mêmes conditions d'obtention. Aussi peut-il être indiqué qu'aucun autre titre honorifique ne peut être reconnu par une assemblée locale[1].

Si les développements n'auront pour objet que l'honorariat de fonctions, indiquons que la médaille d'honneur, attribuée sous conditions[2] par le préfet, permet notamment aux titulaires et anciens titulaires de mandats électifs d'être proposés à son attribution. À titre d'exemple, les élus intercommunaux ayant exercé leur mandat d'une durée équivalente à au moins vingt ans peuvent potentiellement se voir attribuer ladite médaille[3].

L'honorariat de fonctions, quant à lui, permet, sous conditions[4], à une personne de se voir conférer un titre honorifique au titre des fonctions exécutives qu'elle a pu exercer soit au sein d'une commune, soit au sein de l'intercommunalité pendant au moins dix-huit ans.

L'honorariat pour l'exercice de fonctions municipales

Aux termes de la loi, *« l'honorariat est conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans. Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans »*[5].

Plusieurs conditions entrent donc en ligne de compte pour se voir attribuer un tel titre honorifique. Ainsi, l'exercice d'un mandat communal pendant dix-huit ans sans fonction exécutive municipale ne permet pas de l'obtenir[6]. Cependant, les services de l'État considèrent que sont prises en compte, non seulement les fonctions de maire, maire délégué ou adjoint, mais également celles de conseiller municipal dès lors que l'intéressé a, à un moment donné durant chacun de ses mandats, exercé l'une de ces fonctions exécutives[7].

Par ailleurs, ces fonctions/mandats municipaux ne doivent pas nécessairement avoir été exercées de façon continue[8]. Le cumul des années de fonctions/mandats doit en revanche atteindre dix-huit ans[9]. L'application des conditions actuelles pour l'obtention de l'honorariat peut comporter des limites dans leurs traductions pratiques selon un parlementaire[10], mais le Gouvernement n'envisage pas à ce jour de modifier ses conditions d'obtention[11] alors qu'il n'y était pas fermement opposé sous d'autres législatures[12].

Il en résulte une impossibilité d'obtenir l'honorariat après l'exercice d'un seul mandat (six ans)[13] ou de deux mandats (douze ans)[14]. La raison en est que *« l'adoption d'une telle disposition reviendrait à vider de toute signification le caractère exceptionnel de la reconnaissance accordée aux élus attributaires de l'honorariat »*[15]. Dans le même sens, réduire le délai actuel *« permettrait certes à davantage d'élus de se voir accorder cette distinction honorifique, mais contribuerait également à la banaliser »*[16].

> ***« Le décernement de l'honorariat est, sous réserve que les conditions précitées soient remplies, obligatoirement accordé par le préfet »***

Indiquons qu'une évolution législative majeure modifiant les conditions de son attribution a eu lieu. Partant du constat que les contingences, notamment professionnelles, peuvent conduire des élus à une relative mobilité, il n'est plus nécessaire d'avoir exercé les fonctions précitées *« dans la même commune »*[17] depuis la modification de la loi en 2004[18]. Toutefois, ne sont pas prises en compte au titre des dix-huit années les fonctions exécutives exercées dans d'autres collectivités que celles pour lesquelles l'honorariat est demandé (commune, intercommunalité, département, région). À titre d'exemple, *« les fonctions exercées au sein de structures intercommunales ne sont pas prises en compte pour l'attribution de l'honorariat »*[19] communal. En d'autres termes, seules sont prises en compte les durées de fonctions/mandats exercées au sein d'un même échelon territorial.

Si les intéressés doivent avoir cessé les fonctions pour lesquelles l'honorariat est demandé, rien ne s'oppose à ce que les anciens maires, maires délégués et adjoints continuent d'exercer les fonctions de conseiller municipal[20]. De même, dans l'hypothèse où les élus honoraires seraient ultérieurement réélus aux fonctions pour lesquelles l'honorariat leur a été conféré, ce titre ne devrait pas être remis en cause pour cette unique raison[21].

Lorsqu'il est sollicité par l'intéressé auprès du préfet de département, le décernement de l'honorariat est, sous réserve que les conditions précitées soient remplies, automatiquement accordé par le préfet[22]. Il a également été précisé que ce titre n'est pas subordonné *« à la formulation préalable d'un vœu en ce sens du conseil municipal »*[23], ni à *« la consultation préalable du conseil municipal »*[24].

Signalons que le titre accordé est purement honorifique, il ne crée aucun droit supplémentaire à celui qui en est bénéficiaire[25] et *« n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal »*[26].

Par ailleurs, une fois accordé, l'honorariat ne peut être retiré par le préfet de département que si l'intéressé a fait l'objet d'une *« condamnation entraînant l'inéligibilité »*[27].

L'honorariat pour l'exercice de fonctions intercommunales

Sous réserve d'une éventuelle interprétation jurisprudentielle contraire, les dispositions relatives à l'honorariat de fonctions des élus municipaux sont rendues applicables aux élus intercommunaux[28]. La raison en est que, de façon générale, les règles prévues par le Code général des collectivités territoriales à propos des maires et des adjoints concernent également les exécutifs intercommunaux dès lors qu'il n'existe pas de disposition législative contraire[29], ce qui se vérifie dans le présent cas.

> ***« Les dispositions régissant l'honorariat ont vocation à être transposées aux fonctions exécutives intercommunales »***

Il peut être indiqué qu'une réponse ministérielle relativement ancienne considère que *« l'honorariat ne peut être conféré aux présidents et vice-présidents »* d'intercommunalités[30], mais son raisonnement semble contradictoire avec ce qui précède.

Il en résulte que les dispositions régissant l'honorariat ci-dessus indiquées ont vocation à être transposées aux fonctions exécutives intercommunales que constituent les fonctions de président et de membres du bureau, ce qui a déjà été réalisé dans la pratique. ●

RAPHAËL MEYER

1 Rép. min., QE n° 00979, *JO* Sénat du 18 janvier 2018, p. 210.

2 Code des communes, art. R. 411-41 à R. 411-53.

3 Si la médaille est intitulée *« Médaille d'honneur régionale, départementale et communale »* sont notamment concernés les mandats intercommunaux (Code des communes art. R. 411-42).

4 Code général des collectivités territoriales (CGCT), art. L. 2122-35 : lesquelles font l'objet de développements, cf. infra.

5 CGCT, art. L. 2122-35.

6 Ces années n'entrent pas dans le décompte des années à prendre en considération.

7 Circ. n° 2008-03 du 3 mars 2008 : *« cette condition ne doit pas s'entendre comme au moins dix-huit ans de mandat de maire ou d'adjoint. Le fait d'avoir occupé à un moment donné les fonctions de maire, maire délégué ou adjoint au cours des dix-huit années prises en compte suffit pour répondre à cette exigence »* ; Rép. min., QE n° 26562, JO AN du 17 septembre 2013, p. 9728.

8 QE n° 05101, *JO* Sénat du 18 septembre 2008, p. 1894.

9 Étant entendu que *« Sont comptés pour une durée de six ans les mandats municipaux qui, par suite de dispositions législatives, ont eu une durée inférieure à six ans, à condition qu'elle ait été supérieure à cinq ans »* (CGCT, art. L. 2122-35).

10 Rép. min., QE n° 18975, *JO* Sénat du 19 novembre 2020, p. 5389 : *« Théoriquement, un élu ayant assuré une petite partie de ces dix-huit années comme maire et l'essentiel comme conseiller municipal d'opposition, peut prétendre à l'honorariat. Dans le même temps, des maires l'ayant été durant deux mandats complets, élus deux fois sur leur nom, ne peuvent alors y prétendre ».*

11 Rép. min., QE n° 18975, *JO* Sénat du 1er juillet 2021, p. 4101.

12 À ce titre, le Gouvernement avait indiqué ne pas être opposé *« à engager une réflexion sur le nombre de mandats nécessaires pour pouvoir prétendre à l'honorariat »* (Rép. min. QE n° 03873, *JO* Sénat du 24 juillet 2008, p. 1515). Une telle réflexion pouvant éventuellement être engagée *« à l'occasion de la préparation des prochains textes de nature électorale »* (Rép. min., QE n° 06517, JO Sénat du 19 mars 2009, p. 715).

13 Rép. min., QE n° 35253, *JO AN* du 14 décembre 2004, p. 10041.

14 Rép. min. QE n° 06568, *JO* Sénat du 9 avril 2009, p. 903.

15 Rép. min., QE n° 35253, *JO AN* du 14 décembre 2004, p. 10041.

16 Rép. min. QE n° 06568, *JO* Sénat du 9 avril 2009, p. 903.

17 CGCT, art. L. 2122-35 dans sa version en vigueur jusqu'à la modification opérée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

18 Loi n° 2004-809 du 13 août 2004, art. 13, modifiant l'article L. 2122-35.

19 Circ. n° 2008-03 du 3 mars 2008.

20 Rép. min., QE n° 26562, JO AN du 17 septembre 2013, p. 9728.

21 Circ. n° 2008-03 du 3 mars 2008. En revanche, la condamnation entraînant l'inéligibilité permet de remettre en cause ce titre (CGCT, art. L. 2122-35).

22 CGCT, art. L. 2122-35 : *« L'honorariat est conféré », or, selon le Conseil constitutionnel, « l'emploi du présent de l'indicatif [a] valeur impérative »* (Cons. const., 17 janvier 2008, n° 2007-561 DC, consid. n° 17) ; CGCT, art. L. 2122-35 : *« L'honorariat ne peut être refusé par le représentant de l'État dans le département »* sauf *« si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité ».*

23 Rép. min., QE n° 27318, JO *AN* du 16 septembre 2008, p. 8052 ; Rép. min., QE n° 05101, JO Sénat du 18 septembre 2008, p. 1894.

24 Ibid.

25 À titre d'exemple, il a été précisé que si les maires et adjoints peuvent obtenir une carte d'identité à barrement tricolore leur permettant d'attester leurs responsabilités municipales, son *« existence n'est justifiée que parce que les intéressés ont la qualité d'officiers de police judiciaire. Au demeurant, elle ne peut être détenue par eux que tant qu'ils exercent effectivement les fonctions correspondantes. L'honorariat ne constituant pas une fonction à laquelle serait attachée la qualité d'officier de police judiciaire, il ne peut être envisagé de délivrer un document présentant les mêmes caractéristiques aux maires honoraires »* (Rép. min., QE n° 02579, *JO* Sénat du 23 octobre 1986, p. 1499).

26 CGCT, art. L 2122-35.

27 CGCT, art. L. 2122-35.

28 CGCT, art. L. 2122-35, applicable sur renvoi de l'article L. 5211-2 du même code.

29 CGCT, art. L. 5211-2.

30 Rép. min., QE n° 05226, *JO* Sénat du 15 juillet 2010, p. 1867.

Territoire
INTERCOMMUNALITÉS

RETOUR D'EXPÉRIENCE

RENNES MÉTROPOLE : 2 000 VOLONTAIRES POUR CHANGER D'HABITUDES DE DÉPLACEMENT

UNE EXPÉRIMENTATION D'UN AN MENÉE SUR TROIS SECTEURS ACCOMPAGNE LES HABITANTS DE RENNES MÉTROPOLE (BRETAGNE) DANS LE CHANGEMENT DE LEURS COMPORTEMENTS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ. LA PREUVE QUE LA SOLUTION NE PASSE PAS UNIQUEMENT PAR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.

Rennes Métropole (Ille-et-Vilaine)

En chiffres

43
communes

450 000
habitants

112
conseillers communautaires

Une superficie de
704,94 km²

Rennes Métropole se lance dans une démarche originale. Mi-juillet, elle avait recruté pas moins de 2000 habitants volontaires pour une expérimentation à l'accompagnement personnalisé au changement de comportements en matière de mobilité. Celui-ci figure parmi les quatre grands axes de son plan de déplacement urbain (PDU), adopté début 2020 avec pour finalité de réduire la place de la voiture. *« Dans tous les territoires, deux tiers des déplacements font moins de 3 km et s'effectuent en voiture dans 40 % des cas,* souligne Matthieu Theurier, vice-président de Rennes Métropole délégué à la Mobilité et aux Transports. *Notre opération veut montrer que des alternatives existent, ne passant pas forcément par de nouvelles infrastructures ».* Le facteur humain du changement de comportements apparaît donc essentiel. D'où l'importance d'une expérimentation à grande échelle qui se donne les moyens pour réussir, par l'importance du panel retenu, sa diversité et, encore plus, l'accompagnement personnalisé des volontaires.

Adopter des écogestes

Elle se déroule sur trois secteurs bien différents en termes d'offre de mobilité : un quartier en cœur urbain, une commune en première périphérie et une autre plus éloignée. Menée avec le prestataire E3D Environnement, l'expérimentation va durer un an et favoriser l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement, notamment en matière de déplacements. Matthieu Theurier cite l'absence de bouchon durant la crise sanitaire, en juin 2020, grâce à une réduction de 10 % de la circulation routière sur la métropole due au télétravail. De quoi faire réfléchir !

Tout a démarré au printemps dernier par un courrier envoyé à tous les foyers des secteurs sélectionnés pour leur expliquer l'opération et le besoin de recruter des volontaires. S'en est suivi un démarchage en porte à porte qui a bien fonctionné. Concrètement, il leur est proposé d'adopter des écogestes suivant leurs prédispositions. Les premiers s'effectuent sur les thèmes de leur choix : énergie, eau, déchets, mobilité… *« Délibérément, nous avons privilégié une porte d'entrée environnementale plus large,* explique Matthieu Theurier. *Il s'agit d'avoir une démarche progressive et globale pour faire évoluer les mentalités et les habitudes ».* Quelques exemples d'écogestes : coller un autocollant stop-pub sur sa boîte aux lettres ; refuser les sacs dans les boutiques ; faire un trajet court à pied plutôt qu'en voiture ; tester le covoiturage deux fois par semaine… D'autres en cours d'élaboration seront proposés à la rentrée. Ils varient selon les secteurs afin de s'adapter à leurs spécificités. Chaque volontaire s'engage sur trois écogestes qui au fil du temps seront plus engageants. Signe encourageant : 74 % des volontaires ayant identifié un trajet court effectué en voiture ont décidé de le faire à pied ou à vélo.

> *« L'accompagnement des volontaires passe par un suivi téléphonique toutes les six semaines »*

Un suivi régulier

E3D Environnement effectue un suivi téléphonique avec chaque volontaire toutes les six semaines. Ils disposent aussi d'une plateforme dédiée et bientôt de temps collectifs d'échanges. À cela s'ajoute un comité de suivi réunissant tous les deux mois les trois communes concernées, les services de la métropole et le prestataire. À terme, l'objectif est que les 2 000 personnes adoptent naturellement des pratiques plus écoresponsables, en particulier dans le domaine des mobilités.

Au final, l'expérimentation montrera si la méthode d'accompagnement amène bien les habitants à changer leurs habitudes dans leur vie quotidienne. Si c'est le cas, l'outil pourra être déployé de façon plus massive. *« Notre ambition est de générer de nouveaux comportements qui puissent convaincre et concerner progressivement toute la population »,* espère Matthieu Theurier. Coût de l'opération : 300 000 euros. Rendez-vous fin 2022 pour voir la concrétisation des premiers résultats. ●

PHILIPPE POTTIÉE-SPERRY

FNCCR
SERVICES PUBLICS LOCAUX DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES E-COMMUNICATIONS

territoire numérique

AVEC LES COLLECTIVITÉS POUR **LA TRANSITION NUMÉRIQUE**

Un réseau national de plus de 800 acteurs publics locaux.

La FNCCR est une association de collectivités locales dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe une grande diversité de collectivités qui délèguent ou gèrent elles-mêmes ces services publics.
La FNCCR siège aux conseils et commissions stratégiques et travaille avec ses adhérents pour contribuer à la rédaction des textes législatifs et règlementaires.

Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale et d'outre-mer.
La FNCCR accompagne les collectivités dans leur stratégie de déploiement des réseaux très haut débit fixes et mobiles ainsi que des objets connectés. Elle œuvre pour une meilleure gestion, utilisation et sécurisation des données par les collectivités, dans le cadre de leurs missions de service public.

FNCCR 2021 - Service communication - Photos : Adobe-Stock

RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT FIXES ET MOBILES,
TERRITOIRES INTELLIGENTS,
CYBERSÉCURITÉ,
GESTION DES DONNÉES,
E-ADMINISTRATION,

Dialogue et partage d'expériences

Centre de ressources techniques et juridiques

Représentation des adhérents

Veille et expertise sectorielles

Accompagnement des collectivités

fnccr.asso.fr

AVEC LES RACCORDEMENTS HUOT NE PERDEZ PLUS UNE GOUTTE D'EAU !

HUOT SERA PRÉSENT À

pollutec

ACTIVATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

STAND F96 - HALL 6

PRÉSERVEZ LA RESSOURCE EN EAU

ÉVITEZ LES FUITES SUR LE RÉSEAU

LE CHOIX DU CIRCUIT COURT

- ☑ PRÉSERVATION SAVOIR-FAIRE
- ☑ TRAÇABILITÉ MAÎTRISÉE
- ☑ BILAN CARBONE RÉDUIT

FABRICATION HUOT 100% FRANÇAISE

SIÈGE SOCIAL ET USINES HUOT SAS
2, RUE DE LA MARSOUPE - CS40036 - 55300 SAINT-MIHIEL
TÉL : + 33 (0) 3 29 91 66 55 - FAX : + 33 (0) 3 29 90 20 17

HUOT

Société du groupe Saint Mihiel SAS